

M. L'ORATEUR: Je crois que la Chambre n'est censée avoir aucune connaissance de ceux qui ont païré. Cette question devrait être réglée entre les whips et les sténographes du hansard.

M. MACLEAN (York-sud): L'honorable député (M. Ethier) se trouve à remettre les choses au point par la déclaration qu'il vient de faire.

QUARANTAINE DES ANIMAUX A BEAU-CEVILLE (P.Q.).

M. BELAND: Monsieur l'Orateur, je prie l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) de dire s'il a reçu le texte d'un vœu adopté par la chambre de commerce de Beauceville, dans le district de Québec, demandant l'établissement d'une quarantaine des animaux à cet endroit. Ce qui m'engage à faire cette demande c'est que la lettre me transmettant le texte de ce vœu constate qu'il en a été adressé un exemplaire au ministre des Douanes; et comme cette communication m'a été adressée avant hier, il est possible que le ministre n'ait pas encore reçu l'exemplaire qui lui est destiné.

M. BURRELL (ministre de l'Agriculture): Je ne me souviens pas d'avoir reçu pareille lettre, mais je m'informerai au département.

M. BELAND: J'en ai un exemplaire, et si le ministre ne reçoit pas aujourd'hui ou demain celui qu'on lui destine, je serai bien aise de lui communiquer celui que j'ai en main.

DISCUSSION GNERALE DU BUDGET.

L'hon. W. T. WHITE (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, pour la première fois il m'est donné de soumettre l'état annuel des finances du Dominion, communément désigné sous le nom de discours sur le budget; et j'espère, monsieur l'Orateur, qu'on ne jugera pas inconvenant de ma part, nouveau membre de la députation que je suis, et n'ayant que peu d'expérience au ministère, de demander à la Chambre une certaine mesure d'indulgence, au moment où, après tant d'hommes distin-

gués et expérimentés, je suis appelé à remplir cet important devoir de ma charge.

Et tout d'abord, je désire féliciter la Chambre et le pays sur la prospérité toujours croissante dont jouit cette vaste Confédération, grâce à une Providence bienfaisante. Cette joie qui nous cause le bien-être de notre commune patrie, je suis sûr que tous les membres de cette Chambre y prendront part, sans distinction de leurs attaches politiques. Dans une étude relative aux finances du Canada, il est nécessaire, étant données les circonstances de la présente session, de comprendre trois périodes, à savoir: les exercices de 1910-11, de 1911-12 et de 1912-13. Vu que les comptes de l'exercice 1910-11 ne se trouvaient pas définitivement clos au moment où, le 4 avril dernier, mon prédécesseur prononçait son discours sur le budget, une appréciation du résultat de l'exercice a été communiquée à la Chambre. Ces comptes ont été depuis complétés, et ils ont depuis quelques temps été rendus publics, de façon qu'il n'est pas besoin d'en faire un examen détaillé. De droit, l'exercice de 1911-12 s'est terminé le 31 mars, mais il faut l'étendre d'un mois au moins pour finir de solder les services de l'année. C'est quelque temps après cela que les comptes sont finalement clos, et les résultats derniers sont une affaire d'appréciation, basée sur l'expérience et une connaissance de la nature des différents services pendant le temps qui reste à écouler.

Les crédits relatifs à l'exercice 1912-1913 ont été mis devant la Chambre, et il reste encore à déposer les crédits supplémentaires. On comprendra qu'à l'égard d'une année non encore commencée, il ne saurait y avoir le même degré de certitude que dans le cas de l'année courante. Un examen des diverses périodes à l'étude, commençant par l'exercice 1910-1911, fera voir qu'en général les résultats de cet exercice diffèrent peu des prévisions du dernier discours sur le budget. En ce qui touche tout d'abord le fonds consolidé, autrement dit les recettes et les dépenses ordinaires, on verra que les recettes de l'exercice 1910-1911, évaluées à \$117,500,000, ont produit effectivement la somme de \$117,780,409.78, et les prévisions de dépenses établies à \$87,000,000, ont atteint le chiffre de \$87,774,198.30. En voici le tableau:

RECETTES ET DEPENSES—FONDS CONSOLIDE, 1910-11.

	Réelles.	Prévues.	Plus-value.	Moins-value.
Recettes.....	\$117,780,409 78	\$117,500,000	\$280,409 78	
Dépenses.....	87,774,198 32	87,000,000	774,198 32	
Excédent des recettes.....	30,006,211 46	30,500,000		\$493,788 54

L'écart entre les recettes et les dépenses ordinaires, soit \$3,000,624.46 était utilisable pour les frais d'établissement ou dépenses extraordinaires.

La dépense de \$87,774,198.32 est plus du

double de celle de 1899-1900. Les sources d'où le revenu de l'année a été tiré, le montant tiré de chacune d'elles et leur comparaison avec l'année précédente, sont comme il suit:

	1909-10.	1910-11.	Plus-value.
Douanes	\$60,156,133 98	\$72,965,304 46	\$12,809,260 48
Accise	15,253,352 65	16,969,637 36	1,616,484 71
Postes	7,958,547 72	9,146,952 47	1,188,404 75
Chemins de fer.....	9,647,550 69	10,249,391 94	601,841 25
Divers	8,488,125 89	8,548,833 55	60,707 66
Total.....	\$101,503,710 93	\$117,780,409 78	\$16,276,698 85

On remarquera que 12 p. 100 de la recette totale venait des douanes et 14 p. 100, de l'accise, c'est-à-dire que ces deux services ont compté pour plus des trois quarts du revenu. Dans le cas des douanes, l'augmentation sur l'année précédente a été de plus de 21½ p. 100; pour l'accise et pour les postes, elle a été de 10½ et de 15 p. 100 respectivement. Dans l'ensemble, l'accroissement a été de 15p. 100. L'augmentation de la recette dans les douanes est due, il va sans dire, à un accroissement des importations cette année-là.

Le total des importations pour la consommation a été en 1910-1911 de \$451,961,318. L'augmentation sur l'année précédente a été de \$86,118,302. La moyenne des droits perçus sur les marchandises ainsi importées, sujettes ou non sujettes à un impôt, a été de 15.16 p. 100. La moyenne des droits payés sur les marchandises grevées d'une taxe a été, en 1910-1911, de 25.797 p. 100. Je dois dire que, depuis quelques années, il ne s'est produit que bien peu de changement dans cette moyenne.

Le revenu tiré de l'accise vient principalement des spiritueux, des tabacs et du malt. Pour chacun de ces articles, il y a eu une augmentation appréciable sur les recettes de 1909-1910. Bien que la consommation totale ait pris quelque accroissement, il ne semble pas que la consommation par tête ait sensiblement augmenté.

Quant aux postes et aux chemins de fer, il y a une forte augmentation de la recette, sans doute due à l'augmentation générale des affaires dans tout le pays.

Voyons maintenant quelles ont été les dépenses de l'année. La dépense au compte du fonds consolidé a atteint la somme de \$87,774,198.32. C'était une augmentation de \$8,362,451.20 sur celle de l'exercice précédent. C'est là une augmentation assez forte, mais il convient de dire qu'en 1910-1911 il a été compris dans les dépenses du fonds consolidé certains item imputés les années précédentes au compte du capital. Ces item sont la milice, \$1,372,405.09;

les terres fédérales, \$876,,024.94. A cela, on peut ajouter les dépenses relatives au Service naval, lesquelles se sont élevées à \$1,790,017.16. Outre les dépenses que j'ai mentionnées et qui ne sont pas des dépenses du fonds consolidé, c'est-à-dire ne faisant pas partie des dépenses ordinaires de l'Etat, il y en a eu d'autres, très considérables, dont le capital ou des comptes spéciaux ont été débités. En voici le détail:

Chemins de fer transcontinental national.....	\$23,487,986 19
Autres chemins de fer, canaux et travaux publics.....	7,964,977 19
Subventions aux chemins de fer..	1,284,692 04
Primes d'encouragement.....	1,597,663 48
Divers item, y compris le coût des emprunts.....	1,296,911 39
Total	\$35,022,430 29

Je ne veux trouver à redire à aucune de ces sommes que l'on a portées à un compte spécial, mais je tiens à faire observer—et je suis heureux d'apprendre que mon prédécesseur a dû finalement en venir à cette conclusion—que, selon moi, les primes auraient dû être inscrites comme dépenses du fonds consolidé.

Il y a un autre item qui prête à des objections; mais je n'en ferai point, attendu que, pour être franc, je ne sais pas au juste ce qu'il faut en penser: je veux dire les subventions aux chemins de fer. Je sais que non seulement l'ancienne administration, mais aussi celles qui l'ont précédée, ont eu pour habitude de porter ces subventions à des comptes spéciaux, autrement dit au compte du capital, par le motif, je suppose, que les chemins de fer profitent au pays pendant de nombreuses années, et que, par suite, l'aide qui leur est donnée peut être, en un sens, considérée comme une contribution à ce qui pourrait être regardé comme un bien national. Il y a beaucoup à dire en faveur de cette idée, et il existe, entre les dépenses faites au compte du capital et les dépenses ordinaires, une différence marquée, non seulement

quand il s'agit de particulier, mais aussi d'une compagnie, ou même encore, je crois, des finances d'un pays. Cette théorie a été, si je ne me trompe, combattue quelquefois, mais il me semble qu'on ne peut guère la combattre sérieusement. Nous avons dans l'administration d'un pays à dépenser des sommes énormes pour de grandes entreprises, telles que les chemins de fer d'Etat, les canaux, les gares extrêmes, les édifices publics, toujours si dispendieux et que l'on peut avec vérité regarder comme propriété nationale, des choses dont le public aura la jouissance, sinon à jamais, du moins pendant un grand nombre d'années. Il me semblerait peu juste de s'attendre que l'on prendra sur la recette de l'année de quoi faire face aux frais d'entreprises de la nature de celles que je viens de mentionner. Aussi, quant à moi, il me paraît convenable de faire une distinction entre les dépenses d'établissement et les dépenses ordinaires. Cette distinction a été observée, je crois, non seulement par le cabinet précédent, mais aussi par les administrations qui se sont succédé depuis la confédération.

Pour arriver au résultat net des opérations de l'année, il sera nécessaire de comparer avec les dépenses spéciales ou d'établissement, qui s'élèvent à \$35,022,430.29, l'excédent de la recette sur les dépenses courantes, excédent que l'on appelle communément le surplus, lequel, comme je l'ai dit, se monte à \$30,006,211.46; aussi la dépense au compte des placements en vue du fonds d'amortissement, pour achat de titres qui, à proprement parler, resteront dans nos mains. Les dépenses relatives au fonds d'amortissement sont faites au compte du fonds consolidé, et elles s'élèvent à la somme de \$1,203,416.40. Il y a eu ensuite divers remboursements au montant de \$39,296.73; ce qui forme un total de \$31,924.59. Si maintenant on déduit cette somme de celle de \$35,022,430.29 que j'ai mentionnée tantôt comme dépenses totales et spéciales, on verra que la dette nette du Canada s'est accrue, en conséquence des opérations de l'année, c'est-à-dire des opérations de 1910-1911, de la somme de \$3,773,565.70. Au point de vue des finances, je dois dire que je tiens ceci pour satisfaisant. Ce résultat fait voir comme quoi les dépenses spéciales bien que très fortes ont pu s'effectuer grâce en grande partie aux recettes de l'année. L'augmentation de la dette n'est certainement pas considérable. On peut même dire qu'elle est relativement faible.

J'arrive maintenant aux recettes de l'exercice 1911-1912. Cet exercice se terminera de droit le 31 mars courant; mais la loi accorde trois mois pour clore définitivement les opérations de l'exercice. Dans la pratique cependant, l'on est graduellement arrivé à compléter la besogne en un mois ou à peu près; de sorte que ce ne sera pas

avant plus de deux mois que les comptes seront définitivement clos. Je vais cependant essayer de vous donner une appréciation.

Jusqu'à fin de février, nous avons reçu, sous forme de recettes, la somme de \$120,645,616.85. A cela il faut ajouter les recettes du mois courant ainsi que les recettes portées au compte de l'exercice en cours, qui seront encaissées après le 31 mars et durant la période que j'ai mentionnée; car, c'est toujours une œuvre d'assez longue haleine de clore les comptes dans un pays d'aussi énormes distances que le Canada. Or, appuyant mon évaluation sur ce que nous avons reçu pour la période correspondante de l'an dernier avec augmentation proportionnelle en harmonie avec les augmentations des derniers mois, je compte que, pour l'exercice en cours, quand les livres de compte seront définitivement clos, les recettes atteindront un total de \$136,000,000.

Des VOIX: Très bien!

M. WHITE (Leeds): Je suis bien aise de constater que les députés des deux côtés applaudissent à cette prévision de \$136,000,000. Si cette évaluation est en substance exacte, comme je le crois, la Chambre et le pays doivent se féliciter de ce que les recettes budgétaires aient suivi cette marche ascendante. Je le répète, en matière budgétaire il faut faire abstraction des attaches de parti et se réjouir de la prospérité de notre commune patrie. Jusqu'à la fin de février 1912, la dépense s'élevait à \$77,145,824.97, soit une augmentation de \$6,567,953.20 sur la dépense correspondante, fin de février, l'an dernier.

Le budget supplémentaire a été déposé aujourd'hui même sur le bureau de cette Chambre, et si l'on en tient compte ainsi que des besoins du reste de l'exercice, on constatera, les livres une fois clos, que les paiements portés au compte du revenu consolidé s'élèveront approximativement à la somme de \$97,000,000. Les recettes estimatives de l'exercice en cours, dont il s'agit en ce moment, étant de \$136,000,000, il y aura donc un excédent de \$39,000,000 du revenu consolidé sur la dépense portée au compte du fonds consolidé utilisable pour les dépenses extraordinaires. Je puis bien, certes, féliciter à la fois cette Chambre et le pays sur ce que je puis appeler un exercice qui l'emporte sur tous les précédents. Je ne sais trop comment faire la répartition des félicitations; mais comme le premier ministre (M. Borden) est arrivé au pouvoir le 6 octobre, et que le chef actuel de l'opposition est demeuré au timon des affaires jusqu'à cette date, il y a probablement assez de gloire pour tout le monde, et un Salomon déciderait probablement qu'ils ont tous deux droit à la moitié, ou du moins à leur quote-part d'honneur et de mérite pour le budget que je soumetts en ce moment à cette Chambre.

M. BELAND: Disons un dixième.

M. WHITE (Leeds): Sans doute, il ne faut pas oublier de rendre grâce à la Providence, à nos ressources à l'énorme fertilité de ce merveilleux pays, à nos immenses étendues de terres arables, à nos mines, nos forêts et nos pêcheries; puis n'oublions pas le mérite qui en revient à nos populations remarquables pour leur énergie et leur esprit d'initiative. Cette répartition faite, ce qui reste de gloire, d'honneur et de mérite pouvant revenir de droit aux influences législatives, faisons-en, je le répète, part égale. Les frais de premier établissement pour 1911-1912 ont atteint un chiffre élevé; par suite des grandes entreprises en cours d'exécution.

J'évalue à environ \$34,000,000 le montant des frais d'établissement et des dépenses extraordinaires à effectuer pour le Transcontinental, les diverses voies ferrées et les canaux, pour travaux publics, etc.

A cela il faut ajouter tous les paiements faits au receveur général, sous forme de dépôts en fidéicommissés se rattachant aux sommes garanties par l'Etat, aux termes de la loi du chemin de fer transcontinental national et de la loi adoptée à cette session à cet égard. Dans la supposition où cette somme serait de \$5,000,000 en chiffres ronds, la totalité s'élèverait à \$39,000,000.

Quant à cette importante somme de \$5,000,000 qui sera versée au crédit du receveur général à titre de fidéicommissés, je dois dire que je me suis bien soigneusement demandé si nous serions autorisés à détalquer cette somme du fonds du revenu consolidé, c'est-à-dire, en la portant au compte des dépenses courantes de l'exercice, indépendamment des dépenses d'établissement et spéciales, et je me suis convaincu qu'il ne serait pas absolument légitime de le faire. Sans doute, cette somme peut s'assimiler à une perte d'argent, et une perte que le pays doit supporter; d'autre part, on pourrait l'assimiler en quelque sorte à une subvention de voie ferrée; et comme je tiens à faire preuve d'une parfaite loyauté dans la présentation de mon budget, j'ai jugé qu'il serait préférable de traiter ces \$5,000,000 comme un compte spécial, l'assimilant, pour ainsi dire, à une subvention de voie ferrée.

J'ai donc ajouté ces \$5,000,000 qui seront portés au crédit du receveur général, à titre de fidéicommissés, aux \$34,000,000 de dépenses spéciales et d'établissement déjà mentionnées et j'arrive ainsi à un total de \$39,000,000. Tenant compte des recettes de l'exercice déjà mentionnées et de cette somme de \$39,000,000 représentant les dépenses spéciales et d'établissement je conclus que sur cette base le résultat net de l'exercice serait une réduction de la dette de \$1,150,000, d'après le calcul suivant:

Recettes..	\$136,000,000
Fonds d'amortissement..	1,150,000
	<hr/>
	\$137,150,000
Dépense, fonds consolidé.	\$97,000,000
Dépenses spéciales et d'établissement..	99,000,000
	<hr/>
	136,000,000

Réduction de la dette.. \$ 1,150,000

Qu'est-ce à dire, Monsieur l'Orateur?

Voici: ces abondantes recettes de l'exercice nous permettront de faire face aux dépenses courantes ordinaires, aux importantes dépenses de premier établissement que j'ai mentionnées et qu'il a fallu effectuer pour répondre aux besoins toujours croissants de divers services, et en même temps nous pourrions réduire de \$1,500,000 notre dette nationale. Ainsi, nous avons fait face à nos dépenses et au delà, et notre excédent a été si considérable que tous les frais de premier établissement et les frais spéciaux ont été éteints. Je le sais, on n'acceptera peut-être que sous bénéfice d'inventaire pareille affirmation de ma part. On dira peut-être que le chiffre de cette plus-value budgétaire est trop élevé, qu'il n'est pas légitime que nous soyons en mesure de payer toutes les dépenses courantes de l'exercice et de faire face en même temps aux importants frais de premier établissement effectués l'an dernier. Pour mon propre compte, je suis partisan d'un excédent budgétaire élevé, et voici pourquoi!

D'abord, nous n'avons pas la certitude que la prospérité actuelle se perpétuera. Je nourris l'espoir que cette prospérité sera durable, espoir partagé par tous les députés et rien ne me donne lieu de supposer que cette situation puisse se modifier dans un prochain avenir, ou d'ici à quelques années, autant que je puis prévoir. Rien n'indique que la prospérité actuelle sera de courte durée.

Mais en même temps cette possibilité existe toujours, et il importe que le pays ait des recettes exubérantes qui lui permettent de faire face, même dans une assez large mesure, aux frais de premier établissement qui s'imposent nécessairement durant la période des grandes constructions dans un pays comme le nôtre. Or, s'il nous fallait emprunter pour faire face à toutes ces dépenses de premier établissement, notre dette nationale se gonflerait sensiblement et, en pareille circonstance, notre crédit national pourrait en quelque sorte en souffrir; c'est là une éventualité que personne ici ne désire voir se réaliser.

Si, par hasard, il surgissait dans l'avenir une période de marasme et que la prospérité actuelle éprouvât un recul, il importerait que notre crédit national fût d'ordre aussi élevé que possible, afin de nous faciliter l'emprunt. Car, à mon sens, en matière de finances nationales, il faut pourvoir

aux dépenses d'établissement non seulement aux époques de prospérité, mais même aux époques moins prospères, alors que l'argent est à bon marché et qu'il devient possible de mener à bien nos grandes entreprises nationales, grâce au crédit du pays, car cela nous aide à traverser les périodes de marasme; et si on fait un judicieux emploi de l'argent, on ajoute au capital national, et avec l'argent obtenu sur la foi de ce crédit on crée des entreprises nationales.

Quant à l'exercice 1912-1913, qui commence le 1er avril prochain, il est sans doute impossible, à cette date, de faire connaître, sauf de façon bien générale, les perspectives touchant soit les recettes, soit les dépenses. Quant aux recettes, tout fait présager que, durant l'exercice 1912-1913, elles dépasseront sensiblement le montant estimatif de \$136,000,000 pour l'exercice en cours. Quant aux dépenses, le budget principal pour 1912-1913 sont déjà devant cette Chambre depuis quelque temps. Comme la Chambre le sait, cette somme de \$149,789,677.68 se décompose comme suit: \$104,719,304.86 pour les dépenses courantes et \$44,870,372.89 pour frais de premier établissement.

Naturellement, les dépenses gonfleront quand le budget supplémentaire sera déposé sur le bureau. Je compte faire le dépôt de ce budget dans quelques semaines d'ici. A en juger d'après le passé, il est possible que plus tard, au cours de l'exercice, à la prochaine session, il soit déposé sur le bureau un deuxième budget supplémentaire, mais il n'y a aucune certitude à cet égard. Entre les prévisions budgétaires totales pour tous services en 1912-1913 et les recettes prévues pour le même exercice, il y aurait donc un déficit même considérable auquel il faudrait faire face. Mais il faut se rappeler qu'il faut savoir distinguer entre la dépense estimative et la dépense réelle.

La chose a été parfaitement mise en lumière au cours du dernier exercice. Il est acquis que, sur la totalité des prévisions budgétaires, d'importantes sommes tombent en annulation de crédits. Il en est ainsi à chaque exercice. Quelquefois, naturellement, le montant des annulations est plus élevé que pour d'autres exercices; la variation dépend de la précision même des évaluations et de la facilité d'exécution de la dépense dans chaque cas. Ainsi, pour 1911-1912, les crédits déjà votés s'élevaient à \$156,079,538.73. Ce sont là les crédits établis par l'ancien Gouvernement, et adoptés en partie par le Gouvernement actuel, l'automne dernier. En tenant compte du budget supplémentaire que j'ai déjà déposé sur le bureau, au chiffre de \$2,600,000, on voit que les crédits affectés à l'exercice 1911-1912 s'élevaient à \$153,879,538.73. La dépense prévue pour les services du fonds consolidé ainsi que les frais de premier établissement et les frais spéciaux s'élevaient, comme je

M. WHITE (Leeds).

l'ai dit, à \$131,000,000; et sur cette somme il restera plus de \$27,000,000 qui ne seront pas dépensés et tomberont en annulation.

Par conséquent, bien que le montant total des crédits pour 1912-1913 soit de \$149,789,677.68, somme qui est, je dois dire, inférieure de \$800,000 au budget total de l'exercice financier actuel, mais que nous devons augmenter par de nouveaux crédits durant cette session et par d'autres encore à l'automne, comme je l'ai déjà dit—je suis assuré qu'à la fin de l'exercice financier actuel, les revenus du pays seront suffisants, non seulement pour couvrir les dépenses courantes, mais pour pourvoir au moins à une partie, et je crois à une bonne partie de ces dépenses connues sous le nom de dépenses spéciales ou d'établissement et pour lesquelles en ce qui concerne du moins les dépenses d'établissement, le Gouvernement serait autorisé à emprunter.

On reniera qu'au sujet des crédits du prochain exercice financier qu'on a pourvu très libéralement aux dépenses. Nous sommes à la période du développement de la nation et le Gouvernement doit faire sa part. L'augmentation de nos moyens de transport, les améliorations et les développements apportés à nos réseaux de chemins de fer et de canaux, le creusement de nos ports et de nos voies fluviales, l'établissement d'installations aux gares maritimes ainsi que les travaux publics nécessaires d'un ordre moins important sont des œuvres qui nécessitent des dépenses de deniers publics et je crois que des dépenses de ce genre, pour grandes qu'elles soient, seront approuvées par la population du Canada.

Le plus grand problème que nous avons à résoudre aujourd'hui c'est à mon avis celui des transports afin de fournir à notre population l'accès des marchés mondiaux.

Nous avons aujourd'hui un encombrement dans l'Ouest. La récolte a été tardive. Les chemins de fer ont eu un trafic surchargé. Les honorables députés de l'Ouest et les honorables députés dans les deux partis désirent que nous leur donnions de plus grandes facilités dans l'Ouest—pour me servir d'une expression commune—plus de portes de sortie pour le trafic de l'Ouest. Le Gouvernement s'est engagé à faciliter le projet de construction du chemin de fer de la baie d'Hudson. La compagnie du chemin de fer canadien du Nord prolonge sa ligne transcontinentale jusqu'à Vancouver. Le Grand-Tronc du Pacifique qui fait partie du réseau du transcontinental national s'avance dans la direction de Prince-Rupert.

Bientôt le canal de Panama sera ouvert. Des questions se posent relativement au transport du blé dans l'Ouest et aux facilités d'expédition à procurer au trafic. De grandes dépenses de capitaux seront nécessaires, pour équiper des gares maritimes sur l'Atlantique et le Pacifique. Nous devons faire dans ce but des dépenses proportionnées à nos besoins. Puis, comme je

J'ai dit, si l'argent est dépensé d'une manière économique et sage, je crois que tout gouvernement du Canada, à cette période de développement du pays, recevra le cordial appui du public.

J'ai passé en revue, comme il était nécessaire que je le fasse, les trois exercices financiers, avant de présenter à la Chambre la situation financière actuelle du Canada. J'arrive maintenant à la question de la dette du Canada. Au 31 mars 1911 la dette nette du Canada était de \$340,042,052.03. Cette somme résulte de la différence entre la dette brute qui s'élève à \$474,941,487.42 et l'actif qui est de \$134,899,435.39. Cet actif se décompose ainsi:

Fonds d'amortissement.....	\$ 11,196,825 90
Placements divers.....	27,501,851 20
Comptes des provinces.....	2,296,429 12
Divers et comptes de banque.....	16,940,268 65
Réserve en espèces.....	74,472,977 17
En caisse.....	2,491,093 35

Total.....\$134,899,435 39

La population du Canada, au 31 mars 1911, suivant les états révisés par le service du recensement, est de 7,158,000 habitants, mettant la dette par tête à \$47.51.

Le fonds d'amortissement dans ce tableau représente naturellement des achats de nos propres titres sur le marché avec le fonds d'amortissement prévu pour différents emprunts. Il est entre les mains de fidéicommissaires pour le Canada. Personnellement je crois qu'un fonds d'amortissement devrait être prévu non seulement pour la finance d'une compagnie, pour les finances provinciales et municipales, mais aussi pour la finance nationale. Je sais que l'on peut dire que le crédit du Canada est si élevé, que les ressources du Canada sont si grandes que nous n'avons pas besoin d'un fonds d'amortissement. Mais suivant moi ce serait imprudent de ne pas prévoir un fonds d'amortissement pour chaque emprunt.

Je crois que mon prédécesseur était du même avis—je n'en suis pas tout à fait certain—mais s'il était de cet avis, je suis heureux d'être d'accord avec lui, car un fonds d'amortissement permet jusqu'à un certain point de liquider chaque emprunt, et la situation financière s'améliore continuellement avec un fonds d'amortissement.

Un mot de notre réserve en numéraire. La Chambre constatera d'après le tableau précédent que nous avions au 31 mars 1911 la somme énorme de \$74,472,977.17 en or. Cet or est gardé dans les différents bureaux du receveur général par tout le Canada. En ce qui concerne les caisses d'épargne nationales et les caisses d'épargne postales, nous sommes tenus par la loi d'avoir une réserve de 10 p. 100. Relativement à la circulation des billets du Trésor, c'est-à-dire les billets de un, deux, quatre et bientôt de cinq dollars et d'une plus grande valeur encore, nous sommes obligés par la loi de

conserver une réserve en or, non pour la somme totale qui est due, mais pour les premiers trente millions de dollars de billets en circulation, nous devons garder 25 p. 100 en or ou en bons du Trésor garantis, pour le capital et l'intérêt, par le gouvernement impérial. En réalité ces 25 p. 100 sont conservés en or. De sorte que nous avons \$22,500,000 d'argent qui circulent pour lesquels nous avons comme garantie le crédit du Canada. Mais pour les \$7,500,000 qui ne sont pas de l'argent en circulation et qui forment une partie des \$30,000,000 dont la circulation est due pour la différence d'avec \$30,000,000, nous conservons l'équivalent de chaque dollar en or. Par conséquent, la base de la circulation des billets du Dominion est réellement en or et quant aux billets du Dominion que les banques détiennent comme partie de leur actif, la base est aussi en or. C'est absolument comme si elles avaient de l'or au lieu de billets du Dominion. En vertu de la loi des banques, nous sommes obligés de conserver aux différents bureaux du receveur général des billets pour de l'or et de l'or pour des billets. Le système fonctionne continuellement pour échanger de l'or que nous recevons des banques contre des billets qui sont mis en circulation dans le public et pour ce qui est connu sous le nom de "monnaie légale" ou "monnaie de cours" entre les banques quand elles font leur liquidation.

Ce système fonctionne continuellement et la seule raison qui m'a fait en parler, c'est que je crois que les membres de la Chambre ne sont pas au courant de ces méthodes, parce que tous n'y ont pas appliqué leur attention ou n'ont pas de renseignement à ce sujet et qu'ils pourraient être intéressés de savoir que notre circulation, en ce qui concerne le Canada, ne repose pas sur notre crédit, bien que ce crédit soit très bon, mais en réalité sur de l'or.

J'arrive à la question des emprunts. La plupart des députés savent que pendant les quelques années dernières, le Canada a passé par une période durant laquelle ses emprunts contractés à des dates antérieures, sont arrivés à échéance et des dispositions ont dû être prises de temps en temps pour leur renouvellement ou pour les rembourser à échéance. Dans des conditions normales, ce ne serait pas une tâche difficile pour un pays qui jouit comme le Canada d'une excellente réputation et d'un grand crédit sur les marchés monétaires du monde.

Mon prédécesseur aux Finances a contracté en novembre 1908 un emprunt sur lequel je désire dire quelques mots. L'année 1908 qui succédait à l'année très difficile de 1907 ne fut pas propice aux opérations financières et au lieu d'émettre des titres garantis par le Dominion, mon prédécesseur contracta un emprunt à court terme de £5,000,000 pour rembourser un emprunt qui arrivait à échéance et aussi

pour liquider quelque autre engagement. Le taux d'intérêt était de 3½ p. 100. L'emprunt fut effectué en juin 1898 et était remboursable le 1er mai 1912.

A propos de cet emprunt, on fit une offre aux porteurs, d'une conversion à 3 p. 100 en rente inscrite remboursable en 1938 et une partie de l'emprunt s'élevant à £120,860 fut aussi convertie. Cette partie conservée en fonds d'amortissement fut annulée et il reste un total de £4,681,870 12s, 4d, qui doit être remboursé le 1er mai. Pendant quelque temps, et même depuis l'automne, bien qu'il ne soit pas d'usage de prendre des dispositions plus de deux ou trois mois à l'avance, nous avons suivi attentivement le marché de Londres, attendant une occasion favorable de faire un emprunt.

A la fin de 1911, les conditions du marché étaient vraiment mauvaises. Des complications internationales avaient surgi ou semblaient menaçantes à l'automne dernier et en conséquence des retraits d'or se produisirent. Pour faire face à la situation, la Banque d'Angleterre, suivant la pratique adoptée dans des cas de ce genre, avança son taux à 4 p. 100. A la fin de l'année, le taux de la Banque d'Angleterre était à 4 p. 100 et la situation en Europe n'était pas rassurante. Le marché s'améliora pendant une partie de l'année, mais les prévisions n'étaient toujours pas favorables.

Nous étions en rapport constant avec nos agents financiers, la banque de Montréal qui nous a prévenus de l'échéance à laquelle nous devons faire face le 1er mai et aussitôt que le taux de la Banque d'Angleterre eut baissé, comme c'est arrivé dernièrement à 3½ p. 100 et particulièrement en vue du fait que la situation économique paraissait plutôt sombre, nous décidâmes de faire une émission pour rembourser cet emprunt de £5,000,000 à courte échéance dont je viens de parler.

En conséquence, le 24 février dernier nous avons lancé sur le marché de Londres un prospectus. Nous avons vu notre emprunt souscrit à 98, prix d'émission malgré une situation aussi défavorable. Je ne puis que féliciter le Gouvernement et le pays, surtout étant donné les récents événements et leurs effets probables dans un avenir rapproché, de ce que nous avons pu obtenir un aussi bon prix que 98 pour notre rente—3½ p. 100. Notre rente comme je l'ai dit à la Chambre, est ce que nous appelons les obligations de 1930-50, c'est-à-dire celle dont l'échéance est en 1950, avec le privilège réservé au Gouvernement de rembourser l'emprunt à toute date après 1930.

Peu de temps après que l'emprunt eut été souscrit et offert au public, la grève des mineurs éclata en Grande-Bretagne et cette grève qui menace encore tristement toute la situation économique et financière est une affaire très sérieuse avec laquelle il faut compter. Mon opinion personnelle

(c'est seulement une opinion), est qu'il faut la régler rapidement, mais néanmoins il se passera quelque temps avant que ses pénibles effets aient disparu pour le monde financier.

Bien que je n'en puisse m'en attribuer d'autre mérite que celui d'avoir agi promptement sur les conseils de nos agents, je considère que nous avons été particulièrement heureux en mettant notre emprunt sur le marché à cette date. Quant à l'accueil fait par public à cet emprunt, je dirai que le public en a pris 36 p. 100 et que 65 p. 100 sont restés dans les mains des courtiers. On est souvent exposé à tirer de fausses conclusions de la proportion de l'emprunt qui reste entre les mains d'un courtier. Depuis quelques années, c'est devenu une habitude assez générale chez le public anglais, dans certains cas du moins, de laisser passer la date de l'émission, dans l'espérance qu'une proportion assez considérable restera entre les mains des courtiers et qu'on pourra ainsi se procurer les obligations à un prix moins élevé.

Il y a deux ou trois ans, un emprunt canadien de six millions de livres sterling a été émis sur le marché et je crois que 33 p. 100 de cet emprunt ont été souscrits par le public et que l'autre partie est restée entre les mains des courtiers; cependant, quelques jours après, ces obligations faisaient prime. Dans le cas actuel je crois que les obligations se vendent à l'heure présente avec un léger escompte ce qui démontre, vu les conditions du marché, que nous avons obtenu le prix le plus élevé qu'il était possible d'obtenir.

M. NESBITT: Le ministre peut-il dire si ces obligations ont été vendues à 98 net?

M. WHITE (Leeds): Les obligations ont été prises par les courtiers et offertes au public à 98. Comme pour tous les emprunts précédents, il faut déduire de cela la commission des courtiers et toutes les autres dépenses se rapportant à l'émission de l'emprunt, et elle sont passablement élevées.

On s'est souvent demandé si les emprunts doivent être confiés à des courtiers, et si ces derniers n'exigent pas des commissions excessives. Comme le savent la plupart des honorables députés, le courtage est tout simplement une assurance. Il faut, de toute nécessité, faire face aux échéances, et il nous fallait cet argent pour le 1er mai. S'il nous avait fallu nous en rapporter aux souscriptions du public pour cet emprunt, nous aurions pu être désappointés, car on ne sait jamais si l'on pourra réunir les fonds nécessaires pour la date de l'échéance.

Personne ne peut prévoir l'état du marché; l'opinion d'un homme peut avoir plus

de valeur que celle d'un autre, mais personne ne peut dire à l'avance si le public souscrira ou ne souscrira pas à un emprunt. Non seulement cela, mais il peut survenir des événements qui modifient la situation monétaire du jour au lendemain et exercent une grande influence sur les dispositions du public à l'égard d'un emprunt.

M. NESBITT: Je n'entends pas du tout critiquer la conduite du ministre des Finances dans cette affaire.

M. WHITE (Leeds): J'en remercie cordialement mon honorable ami. Mon opinion, et je suis heureux de la voir partagée par l'honorable député (M. Nesbitt), est qu'il est absolument nécessaire d'avoir recours à une maison de courtage, si l'on veut que l'argent soit disponible à une date fixe. La Chambre n'ignore sans doute pas que les valeurs de première classe et portant un taux d'intérêt très bas, n'ont pas la vogue qu'elles avaient autrefois. Il y a quelques années à peine, les meilleures valeurs canadiennes portaient 3 p. 100 et maintenant elles sont à 3½. On sait aussi que les consolidés anglais qui sont certainement parmi les meilleures, si non les meilleures valeurs du monde entier, ont subi une baisse considérable. Quelle en est la cause? Est-ce que le crédit de la Grande-Bretagne n'est pas aussi bon qu'il était? Est-ce que le crédit du Canada n'est pas aussi solide qu'il y a quelques années? A quoi faut-il attribuer l'intérêt plus élevé que les nations doivent payer pour obtenir l'argent dont elles ont besoin? A mon avis, les temps prospères entrent pour une bonne part dans cette situation.

M. MACLEAN (York-sud): Quel a été l'effet sur notre crédit de cette politique qui consiste à garantir les obligations de certaines entreprises privées?

M. WHITE (Leeds): Nous y viendrons dans un instant. Les temps prospères, les demandes qui arrivent de toutes les parties du globe et les placements de plus en plus considérables faits dans les entreprises industrielles sont, à mon sens, les trois principaux facteurs dans cette élévation du taux de l'intérêt et dans la baisse subie par les valeurs de premier ordre émises à un taux d'intérêt très bas. Parmi les autres causes, il faut mentionner celle que vient d'indiquer le député de York-sud (M. Maclean) et aussi le champ plus vaste offert aux placements de toutes sortes, comme par exemple, les compagnies de tramways, les compagnies de chemins de fer, les compagnies électriques, dont les obligations me paraissent être et sont en réalité des obligations de première classe et rapportent un intérêt plus élevé que les obligations municipales, provinciales ou de l'Etat, et sont en même temps plus susceptibles d'ac-

quérir de la plus-value. Je crois aussi que le public étant plus à l'aise, non seulement exige un intérêt plus élevé, mais est aussi disposé à courir plus de risques.

Quoi qu'il en soit, plusieurs causes ont contribué à modifier la situation. Les demandes plus nombreuses, les placements dans les compagnies de tramways, de chemin de fer et d'électricité, les placements dans les compagnies industrielles, tout cela est venu faire concurrence aux placements de tous repos et il en résulte que ces derniers ont subi une dépréciation.

J'aborde maintenant une autre question qu'il est dans l'intérêt du public de discuter. On a souvent fait observer que les obligations garanties, les obligations de compagnie de chemins de fer garanties par l'Etat, ne sont pas cotées sur le marché de Londres comme elles devraient l'être vu la position qu'occupent sur ce marché les obligations du Canada. Ainsi que je l'ai déjà expliqué récemment, une obligation garantie ne se vend jamais à un prix aussi élevé qu'une obligation émise directement par celui qui la donne, et malgré que la garantie que l'Etat donne à ces obligations soit absolue et sans conditions, on ne peut pas s'attendre à ce qu'elles rapportent autant que les obligations de l'Etat; une autre raison, c'est que les garanties de l'Etat peuvent servir de placement pour l'argent détenu en fidéicommiss et qu'il n'en est pas de même pour les obligations des compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat. Il en résulte que les obligations de l'Etat sont recherchées par les fidéicommissaires qui administrent des sommes énormes en Europe, tandis que les obligations des compagnies de chemins de fer garanties par l'Etat, ne jouissent pas de ce privilège.

M. MACLEAN (York-sud): Quelle est à peu près la différence nette dans les prix?

M. WHITE (Leeds): Prenons comme exemple le cas du Grand-Tronc-Pacifique, parce que c'est à propos des obligations de cette compagnie que j'ai déjà signalé cette question à l'attention de la Chambre. Les obligations du Grand-Tronc-Pacifique portent 3 p. 100 d'intérêt et se vendent, je crois, à 80 ou 82. Cela est passablement loin du pair. Nos propres obligations qui ont été mises sur le marché à 98 portent 3½ p. 100 d'intérêt. Pour établir une comparaison il faudrait supposer que les obligations du Grand-Tronc-Pacifique portent également un intérêt de 3½ p. 100. Pour ma propre satisfaction, j'ai fait ce calcul et j'ai constaté qu'une émission à 82 avec 3 p. 100 d'intérêt et venant à échéance dans 50 ans équivaut à une émission de 3½ p. 100 à 94.

M. MACLEAN (Halifax): Quel a été le prix d'émission des obligations du Nord-Canadien d'Ontario??

M. WHITE (Leeds): Les obligations du Nord-Canadien d'Ontario garanties par

l'Etat ont été émises à 93 sur la place de Londres, à une époque où les obligations du Nord-Canadien d'Alberta, également garanties par l'Etat, étaient cotées de 93½ à 94½, et je crois que ces dernières avaient à ce moment subi une hausse d'un point, de sorte que l'émission du Nord-Canadien d'Ontario était sur le même pied que celle du Nord-Canadien d'Alberta.

Si une obligation garantie par l'Etat est cotée sur la place de Londres à 93 ou 94 et si une obligation directe de l'Etat est cotée à 100, il est évident que si l'on veut faire une émission considérable de £5,000,000 ou £7,000,000, il faudra la faire à un point ou deux au-dessous de la cote nominale. Avec une cote au pair, disons 100 ou 100½ ou même 101, le marché est généralement restreint, et quand on offre au public une émission considérable, il faut baisser la cote de un ou deux points. Les obligations du Nord-Canadien d'Ontario furent offertes au public à 93 et vu que les obligations du Nord-Canadien d'Alberta garanties par l'Etat étaient cotées de 93½ à 94½ à cette date, je considère que cette émission était faite à un prix raisonnable.

M. MACLEAN (Halifax): L'émission de \$35,000,000 du Nord-Canadien d'Ontario garantie par l'Etat a-t-elle été faite en une seule fois?

M. WHITE (Leeds): La loi votée cette même année, autorisait la compagnie de chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario à émettre des obligations garanties par l'Etat, jusqu'à concurrence de la somme de sept millions de livres pour une voie ferrée entre Port-Arthur et Montréal, soit une distance totale de 1,016 milles. Cette même loi imposait une hypothèque sur le chemin pour garantir le paiement des obligations dans la forme ordinaire. Dans ces cas-là, la compagnie est ordinairement autorisée à faire l'émission de ses obligations et l'argent provenant de l'émission est versé entre les mains du receveur général du Canada, pour être payé au fur et à mesure que des états provisoires des travaux, approuvés par le département des Chemins de fer, sont présentés; par conséquent, aux termes de cette loi, la garantie de l'Etat s'appliquait à toute l'émission de £7,000,000.

M. MACLEAN (Halifax): Mon but en posant cette question était de savoir si le Gouvernement a eu raison de donner la garantie de l'Etat pour l'émission entière en une seule fois. Il était à craindre qu'en mettant sur le marché pour \$35,000,000 d'obligations d'une seule compagnie de chemin de fer, avec la garantie de l'Etat, on ne nuisît au crédit du pays pour ses autres entreprises. Le ministre n'est-il pas d'avis que ces obligations garanties devraient se faire à certains intervalles?

M. WHITE (Leeds): Mon honorable ami ne saisit pas parfaitement la situa-

M. WHITE (Leeds).

tion. L'emprunt au moyen d'obligations représentant £7,000,000 de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario, n'a pas été mis sur le marché par la compagnie du chemin de fer canadien du Nord. On les a vendues à une maison de Londres au prix net de 90½. Je n'ai pas besoin de m'arrêter à faire voir que si l'on ajoute le montant de la commission qui varie d'ordinaire de 2 p. 100 à 2½ p. 100 à celui de 90½, on atteint le prix de l'émission qui est de 93.

M. MACLEAN (Halifax): Je ne trouve pas à redire au montant réalisé. Cependant, je crois avoir raison d'affirmer que le statut qui autorise cette garantie permet au ministre des Finances de juger lui-même s'il convient ou non qu'il supporte cette garantie pour tout le montant en une seule fois, ou pour différents montants à différents temps. Il pouvait exister un danger pour les acheteurs canadiens, si l'on eût placé sur le marché, en une seule fois, tout le montant de cet emprunt.

M. WHITE (Leeds): Je crois que mon honorable ami n'a pas lu aussi attentivement qu'il aurait dû le faire la convention d'emprunt avec hypothèque. S'il veut lire ce document, il constatera que les titres en question appartiennent à cette compagnie de chemin de fer qui les vend en tels ou tels montants à primes déterminées, ou à un escompte également fixé à telles personnes qu'il plaît à la compagnie de choisir, sous la réserve d'obtenir l'approbation du ministre ou du Gouvernement. Qu'on se rappelle qu'il s'agit des obligations de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario et que le Dominion possède une garantie contre celle qu'il encourt lui-même dans la garantie de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord qui est une institution toute différente. En quelle posture nous trouvons-nous? Il est de l'intérêt de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario d'obtenir le prix le plus élevé possible pour ses obligations. La responsabilité directe est celle de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord et la responsabilité contingente est celle du Dominion.

Ce n'est pas le ministre des Finances, mais cette compagnie de chemin de fer qui négocie la vente de ces valeurs; sans parcourir tous les documents dont mon honorable ami a demandé le dépôt et qui seront produits; je me permettrai de dire que la compagnie du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario, désirant avoir en mains des fonds pour mener à bien, sans aucun retard, cette grande entreprise dont le besoin se fait tellement sentir, surtout dans l'Ouest, de construire une ligne directe de 1,000 milles de Port-Arthur à Montréal, étant donnée la situation internationale qui s'est produite l'automne dernier et dont j'ai parlé, et le fait que cette compagnie avait

emprunté des montants énormes en vue du parachèvement de sa ligne et pour acquitter d'autres dépenses qui s'élevaient à un chiffre élevé, en est venu à la conclusion qu'il était de son intérêt, dans le but de s'assurer qu'elle pourrait compter sur un certain montant pour la construction de sa ligne, d'accepter l'offre que lui faisait une maison anglaise importante et dont le crédit est bien établi d'acheter toutes ses actions garanties par le Gouvernement et représentant £7,000,000, les paiements devant s'effectuer au cours des deux ans suivant qu'il en était besoin en vue de la construction de cette ligne. Mon honorable ami (M. Maclean) s'est préoccupé des montants énormes qui étaient en jeu. Qu'il me permette de lui rappeler ceci: s'il avait étudié attentivement la loi en vertu de laquelle on avait contracté cet emprunt hypothécaire, il se serait convaincu que la moyenne de l'émission représente environ \$35,000 par mille. Qu'est-ce que cela signifie? Il s'agit d'une entreprise très dispendieuse, en vérité; et cela représente les droits de passage onéreux et des frais de construction élevés dans le cas de la partie nord de cette ligne. La garantie du Dominion sur la section des prairies du Grand-Tronc-Pacifique est de \$13,000 du mille.

M. NESBITT: Je ne m'oppose pas à cela.

M. WHITE (Leeds): Voici ce que je tiens à faire observer à mon honorable ami: que pour chaque mille de la construction du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario, il faudrait à peu près trois fois le montant en tant qu'il s'agit de la garantie du Gouvernement, qu'il faudrait pour la construction d'un seul mille de la section des prairies du Grand-Tronc-Pacifique. La compagnie du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario estime qu'au cours de cette année—probablement au cours des prochains mois—elle dépensera de \$15,000,000 à \$20,000,000 sur cette ligne, travaillant à différents endroits à acquérir le droit de passage.

Qu'on me permette de demander à mon honorable ami si l'opportunité de la décision du président de cette compagnie de vendre les obligations garanties de cette dernière au temps qu'il avait choisi, ne se trouve pas abondamment démontrée, si l'on tient compte de la situation économique et financière qui règne en Grande-Bretagne aujourd'hui. Il est d'une importance suprême pour ce pays que cette ligne soit construite. Si elle n'avait pas fait cette émission et si elle n'avait pas vendu ses obligations, la compagnie du chemin de fer canadien du Nord de l'Ontario n'aurait pu commencer la construction de sa voie de 1,000 milles de Port-Arthur à Montréal. Il est de l'intérêt, non seulement de la pro-

vince de l'Ontario, mais encore de celui de tout le Dominion, que l'on construise cette voie ferrée sans délai aucun. L'un des résultats de la vente de ces obligations par le président de la compagnie du chemin de fer canadien du Nord au prix mentionné et aux conditions que j'ai indiquées, c'est qu'on peut toucher d'un mois à l'autre l'argent nécessaire à la construction de cette ligne, de sorte que le travail ne sera aucunement retardé; d'après le renseignement que les fonctionnaires de mon ministère me fournissent, je suis certain qu'ils convaincront mon honorable ami qu'en toute probabilité cette ligne sera terminée complètement au cours de l'année prochaine le plus tard.

M. LALOR: Le Gouvernement conserve-t-il la haute main dans le cas du montant dépensé réellement par mille?

M. WHITE (Leeds): Qu'on me permette d'expliquer cela à mon honorable ami. Une convention intervint en vue de la construction d'une certaine partie de cette ligne; quand la compagnie a vendu ses obligations garanties, l'argent qui provient de cette vente est porté au crédit du receveur général dans certaines banques. Au fur et à mesure que se poursuit la construction de la ligne, on acquitte des factures dont le montant total ne dépasse pas \$35,000 par mille et dans le cas qui nous occupe, du produit de ces obligations d'après certificat des dépenses approuvées par le ministère des Chemins de fer, par l'intermédiaire de ses ingénieurs, de sorte que, dans ce sens, le Gouvernement continue toujours d'exercer la haute main. Autrement dit, il conserve la haute main sur tous les fonds de la compagnie jusqu'à ce que cette dernière lui ait démontré qu'elle a dépensé cet argent aux fins auxquelles il était destiné.

Je me suis quelque peu écarté de mon sujet et je dois en revenir à la question de nos emprunts. Le 1er octobre prochain nous devons faire face à un emprunt de £1,235,000, portant intérêt à 4 p. 100, émis au mois de décembre 1907 et au remboursement duquel nous devons pourvoir à l'échéance. Cela peut intéresser la Chambre de savoir qu'il ne nous restera plus qu'à pourvoir à deux emprunts d'ici à 1930, ce qui représente dix-huit ans.

De ces deux emprunts, l'un qui porte intérêt à 4 p. 100 a été contracté en 1875; le gouvernement impérial l'a garanti jusqu'à concurrence de £1,700,000; l'autre est un emprunt de 3½ p. 100 qui courra de 1914 à 1919 et qui représente £6,000,000. Le premier est dû le 1er octobre 1913; l'autre courra de 1914 à 1919, le Gouvernement devant donner trois mois d'avis.

J'ai indiqué à la Chambre la véritable situation financière de la Puissance en ce qui concerne l'échéance des emprunts et

je dois dire qu'il me semble—et je suis certain que la Chambre partagera cet avis—que notre situation, au point de vue financier, en tant qu'il s'agira de l'échéance de nos emprunts, est satisfaisante.

J'en arrive maintenant à un autre sujet sur lequel je désire appeler l'attention de la Chambre, car il se rapporte au chemin de fer transcontinental ou, au moins, à la division Est de cette ligne. J'ai cru qu'il convenait, alors que je parlais des engagements du Dominion et de l'échéance prochains de ses emprunts, de faire allusion brièvement à cette partie du Transcontinental qui est notre principale entreprise nationale à l'heure qu'il est. Le coût élevé de la section Est de ce chemin de fer qui dépasse dans une si grande mesure les calculs de l'ancien Gouvernement, pourrait occasionner—je sais que cela s'est déjà produit dans une certaine mesure—quelque appréhension en cette Chambre et parmi le public. Jusqu'au 31 mars 1911 on avait dépensé en deniers sonnants dans cette entreprise la somme de \$95,422,533.44. Pour l'exercice en cours on calcule que cette dépense représentera environ \$22,500,000, de sorte qu'à la fin de cet exercice, le Dominion se trouvera à avoir dépensé environ \$118,000,000. Si je ne me trompe, nous devons dépenser encore au moins \$100,000,000 avant que ce chemin de fer ne soit terminé. J'ai donc cru qu'il était à propos, au point de vue des finances du Dominion, de présenter un état indiquant les dépenses spéciales et celles portées au compte du capital depuis 1904 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire au cours de cette année qui est la première où l'on ait effectué des dépenses à propos du Transcontinental.

J'ai mis en présence l'augmentation et la diminution de la dette de ces mêmes exercices et d'après cet état on pourra constater que de 1904 au 31 mars 1911 le Canada a dépensé dans la construction du Transcontinental national \$95,422,533.44. Portés au compte du capital et des dépenses spéciales les frais supplémentaires ont présenté \$123,362,714.56, soit une dépense to-

tales imputables sur le capital et une dépense spéciale de \$213,785,248. Je fournis ces données en ne me plaçant pas au point de vue du parti politique auquel j'appartiens, mais à celui de l'intérêt du Dominion, parce que je ne désire pas qu'on puisse se méprendre sur le montant énorme imputable sur le capital qu'on a dépensé à la construction de cette voie ferrée. J'ai dit qu'au cours de ces exercices, les dépenses spéciales et d'établissement représentaient \$213,785,248. Au cours de cette période l'accroissement de la dette a représenté \$78,435,063.16. Si à ces chiffres, nous ajoutons les résultats estimatifs des opérations de l'exercice 1911-12, nous avons ce qui suit :

Prévision des dépenses supplémentaires pour la construction du Transcontinental au 31 mars 1912.	\$117,922,533 44
Autres dépenses imputables sur le capital et spéciales.	134,862,714 56
Total estimatif des dépenses.	\$252,785,248 00
Total estimatif de l'accroissement de la dette durant la période de 1904 au 31 mars 1912.	\$ 77,285,063 16

Je tiens à dire à ceux de notre pays et à ceux de la Grande-Bretagne, s'il s'en trouve quelques-uns, qui se sont sentis émus du montant énorme de la dépense estimative de la construction de la section de l'est du Transcontinental national et des obligations encourues de ce chef par notre pays, je crois qu'il me fera plaisir et que cela mettra fin à leurs appréhensions d'appréhendre que tout élevé qu'ait été et que sera le coût de cette entreprise, une grande partie, en ce qui concerne le passé, a été et sera (si l'état de choses se poursuit suivant mes espérances), liquidé avec l'excédent du compte du revenu consolidé et ne sera plus une charge pour le trésor de ce pays. J'estime que nous devons tous nous réjouir de pouvoir faire cet avancé. L'état suivant est le sommaire des dépenses imputables sur le capital et des dépenses spéciales auxquelles j'ai fait allusion :

DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Année.	Chemin de fer transcontinental national.	De chef autre que le Transconti- nental national.	Total.		Augmentation ou diminution de la dette.	
	\$ c.	\$ c.	\$	c.	\$	c.
1904.....	6,249 40	16,635,965 53	16,642,214 93		- 739,270 27	
1905.....	778,491 23	14,705,964 63	15,484,455 91		5,356,448 00	
1906.....	1,841,269 95	14,195,730 82	16,037,000 77		818,811 15	
1907.....	5,537,867 50	8,698,109 98	14,235,977 48		- 3,371,117 79	
1908.....	18,910,253 58	17,026,974 70	35,937,228 28		14,288,999 88	
1909.....	24,892,351 23	24,484,940 68	49,377,291 91		45,969,419 33	
1910.....	19,968,064 31	16,015,962 27	35,984,026 58		12,338,267 16	
1911.....	23,487,986 19	11,599,065 95	35,087,052 14		3,773,506 70	
	95,422,533 44	123,362,714 56	218,785,248 00		82,545,451 22	
					- 4,110,388 06	
					78,435,063 16	
1911-12 (prévision).	22,500,000 00	11,500,000 00	34,000,000 00		- 1,150,000 00	
	117,922,533 44	134,862,714 56	232,785,248 00		77,285,063 16	

Passons maintenant au commerce du Dominion. Je regrette d'avoir gardé aussi longtemps la parole; la faute en est un peu à l'honorable député d'Halifax (M. Maclean), qui a soulevé certaines questions qui, pour n'être pas étrangères au sujet que je traite, sont cependant de celles que j'eusse préféré aborder à une autre séance.

M. MACLEAN (Halifax): C'est au représentant d'York-sud (M. Maclean) qu'il faut s'en prendre.

M. WHITE (Leeds): Mais mon honorable ami d'Halifax (M. Maclean) est si sympathique que je ne saurais lui en vouloir de m'avoir interrompu, étant donné surtout que les renseignements que j'ai fournis ont peut-être intéressé la Chambre et lui ont peut-être été utiles.

A en juger par la statistique, le volume de notre commerce continue de s'accroître dans une proportion remarquable; il se chiffre, pour les dix premiers mois du présent exercice, à \$711,199,802, tandis que les dix mois correspondants de l'exercice précédent accusaient un total de \$634,431,075. Voici un état comparatif à l'égard des trois dernières années:

Année.	Total des importa- tions en Canada.	Total des exporta- tions du Canada.	Total du commerce.
1909.....	\$ 309,756,608	\$ 261,512,159	\$ 571,268,767
1910.....	391,852,692	301,3 8,529	693,211,221
1911.....	472,247,540	297,196,365	769,443,905

Il est assez intéressant d'observer que depuis 1900 notre commerce a à peu près doublé en volume. Cet épanouissement révèle le fait remarquable qu'au cours de cette période-là nos exportations ne se sont accrues que d'environ 55 p. 100, tandis que nos importations se sont accrues de près de 150 p. 100. A l'exception des "animaux et matières animales", qui accusent une diminution attribuable sans doute, du moins dans une grande mesure, à ce que la demande en est devenue beaucoup plus considérable au pays même, tous les principaux produits s'exportent en plus grande quantité. L'état comparatif qui suit offre quelque intérêt en ce qu'il indique l'accroissement de notre commerce avec la mère patrie au cours des cinq dernières années:

COMMERCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.—MARCHANDISES SEULEMENT.

Exercice.	Importé de la Grande-Bretagne pour la consom- mation.	Produits expor- tés en Grande- Bretagne.	Total du commerce.
1908.....	\$ 94,417,314	\$ 134,477,124	\$ 228,894,438
1909.....	70,682,101	133,745,123	204,427,224
1910.....	95,336,427	149,630,488	244,966,915
1911.....	109,934,665	136,962,971	246,897,636
9 mois expirés le 31 déc.			
1911..	85,046,132	126,733,235	211,779,367

Maintenant, je ne dirai qu'un mot de l'immigration.

M. LEMIEUX: Puis-je demander à l'honorable ministre s'il a les données relatives à notre commerce avec les Etats-Unis? Je n'ai aucun désir de l'interrompre; s'il daigne seulement les faire consigner aux Débats cela me suffira.

M. WHITE (Leeds): J'ai ces données; les voici:

COMMERCE AVEC LES ETATS UNIS—
MARCHANDISES SEULEMENT.

Exercice.	Importés des Etats-Unis pour la consommation.	Produits exportés aux Etats-Unis.	Total du commerce.
	\$	\$	\$
1908.....	204,648,885	96,920,138	301,569,023
1909.....	170,056,178	91,022,387	261,078,565
1910.....	217,502,415	110,614,327	328,116,742
1911.....	274,844,858	112,208,676	387,053,534
9 mois expirés le 31 déc. 1911...	244,190,508	83,495,234	327,685,742

J'allais aborder le sujet de l'immigration. Voici quelle est à cet égard la statistique des trois dernières années:

Exercice.	Grande-Bretagne et Irlande.	Autres pays, sauf les Etats-Unis.	Etats-Unis.	Total.
1908-09..	52,901	34,175	59,892	146,968
1909-10..	59,790	45,206	103,798	208,794
1910-11..	123,013	66,620	121,451	311,084
Total..	235,704	146,001	285,081	666,789

Chacun d'entre nous se réjouit, j'en suis sûr, de ce que le flot de l'immigration se dirige ainsi vers notre pays. Le maintien de la prospérité au Canada dépend de l'immigration constante de gens recommandables et de la venue incessante de capitaux anglais. Nous devons donc nous efforcer de toute manière, comme nous le faisons à l'heure actuelle, de diriger le mouvement de l'émigration vers le Canada et de relever de plus en plus le crédit de notre pays sur les diverses places de l'univers, afin que ces deux grandes forces, jointes à l'esprit d'entreprise, à l'énergie

M. WHITE (Leeds).

et caractère distinctif de la nation canadienne, puissent contribuer au développement du pays et à la mise en valeur de nos vastes ressources nationales.

Il nous est agréable de constater que ce nombre d'immigrants comprend 235,000 de nos frères venus de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Certes, les autres pays nous fournissent un grand nombre d'excellents sujets; ce sont des gens de race vigoureuse qui feront souche au pays, deviendront de bons citoyens et contribueront au développement du pays. J'ai foi en la puissance assimilatrice d'un pays tel que le Canada, et si je considère qu'il y a lieu de trier les immigrants, la venue de ceux qui appartiennent à ces races fortes ne m'inspire aucune crainte, étant persuadé que leurs enfants seront de bons citoyens, de bons Canadiens.

Au cours des trois dernières années, 285,081 immigrants nous sont venus des Etats-Unis, dont 111,706 au cours des dix premiers mois du présent exercice. Ceux-là, à mon avis, sont les colons par excellence. Ce sont des hommes intelligents, des cultivateurs expérimentés ayant de l'argent et doués d'énergie et d'esprit d'entreprise. Ils savent ce qu'ils doivent faire et ne tardent pas à exploiter leur fermes; excellents cultivateurs, ils ajoutent énormément à la productivité de notre sol.

Je me réjouis de ce que la grande république voisine nous fournisse un aussi grand nombre de colons. Ce sont des gens qui ont vendu à un prix élevé les terres qu'ils possédaient aux Etats-Unis pour venir en acquérir à meilleur compte d'autres tout aussi bonnes sinon plus fertiles, et qui contribueront pour leur part à la mise en valeur de nos vastes territoires de l'Ouest.

Si les terres de l'Ouest ont servi d'appât aux colons, si ce sont elles qui ont le plus puissamment contribué à attirer les immigrants, je suis cependant bien aise de pouvoir annoncer que le Gouvernement se propose de favoriser l'acheminement de l'immigration vers les autres provinces. Déjà mon honorable collègue de l'Intérieur (M. Rogers) est entré en pourparlers avec les divers gouvernements provinciaux dans le but de faire venir de bons immigrants susceptibles de répondre aux besoins de chaque province en particulier. Dans les provinces de l'Est la culture intensive, l'industrie laitière et l'horticulture fruitière offrent un vaste champ d'exploitation. Or, ce qui fait le plus défaut aux cultivateurs de ces provinces, c'est la main-d'œuvre expérimentée, car le développement de l'Ouest, on le sait, a privé l'Est d'une partie considérable de sa population. Un régime d'immigration bien conçu et destiné à subvenir dans toute la mesure possible, aux besoins pressants des cultivateurs de l'Est, à leur fournir la main-d'œuvre qui leur manque.

constituera, à leurs yeux, un véritable bien-fait qu'ils sauront certainement apprécier à sa valeur.

Pour ce qui est de la longueur des voies ferrées, des banques autorisées, des dépôts et de l'escompte, j'ai par devers moi des données qui témoignent de la prospérité du pays et du progrès qui s'y est accompli au cours des deux dernières années :

Nombre de milles de voie ferrée.

Le nombre de milles de voie ferrée en service le 30 juin 1911 était, disait-on, de 25,000, ou environ le double de ce qu'il était en 1880, soit une augmentation de 600 milles sur l'année précédente. La statistique du département des Chemins de fer indique qu'il y avait de plus près de 1,600 milles de voie ferrée en service le 30 de juin, mais officiellement considérés comme étant encore en construction. En outre, le département dit qu'on peut supposer à bon droit qu'on avait fait ou qu'on était à faire les études préliminaires et le tracé de 2,500 milles le 30 de juin dernier.

Pendant l'exercice clos le 30 de juin 1911, la quantité des marchandises transportées par chemin-de fer a accusé une augmentation de 7½ p. 100, en volume, comparativement à l'exercice précédent.

Statistique des banques.

Comme preuve des progrès remarquables du pays d'une période décennale à l'autre, les chiffres suivants ayant trait aux banques autorisées pourront intéresser la Chambre et de public.

Dépôts du public dans les banques autorisées.

30 juin 1881	\$ 83,666,139
" 1891	142,633,216
" 1901	315,775,429
" 1911	874,672,408

31 janvier 1912

913,784,136

Prêts des banques autorisées du Canada.

30 juin 1881	\$134,113,252
" 1891	202,692,481
" 1901	318,240,549
" 1911	786,743,770

31 janvier 1912

851,027,845

Capital libéré des banques autorisées.

30 juin 1881	\$ 59,384,937
" 1891	60,742,365
" 1901	67,095,718
" 1911	101,065,306

J'aborde maintenant la question du tarif. Il n'y a pas de modifications du tarif à cette session, ou l'institution d'une commission dont les attributions seront de recueillir et de soumettre au Gouvernement des faits et des données qui permettront d'établir les droits de douane avec une plus grande connaissance de cause qu'aujourd'hui.

Nous avons reçu, cela va sans dire plusieurs demandes de modifications, et il y aurait sans doute beaucoup à dire en faveur de la diminution ou de l'augmentation des droits sur certains articles produits, mais, à notre avis, cela ne presse pas assez pour qu'on ne puisse pas attendre sans causer de tort grave, le résultat des délibérations de la commission. L'inopportunité de modifier le tarif à la légère aux

époques de grande prospérité doit sauter aux yeux de tous.

M. MACDONALD: Ai-je compris que l'honorable ministre n'entend pas présenter un projet de résolution pour accorder des primes à la fabrication du fer et de l'acier?

M. WHITE (Leeds): Mon honorable ami a bien compris. Je n'ai pas l'intention de présenter un projet de résolution concernant le tarif ou les primes.

Un mot du projet de réciprocité. L'événement économique et politique qui a caractérisé l'année dernière a été le rejet par le peuple canadien de la convention douanière que l'ancien Gouvernement avait conclue avec les Etats-Unis. Ce sujet a été discuté si à fond non seulement au Canada, mais en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, que je me bornerai à dire que cette convention a été repoussée tant pour des motifs économiques que pour des raisons patriotiques.

Dans une ère d'extrême prospérité il répugnait naturellement à nos concitoyens de tenter un essai dont les prétendus avantages étaient, pour dire le moins, problématiques. Les énormes progrès du Canada, grâce à la protection accordée au cultivateur comme à l'industriel, ont fait comprendre à la population les avantages du marché domestique et du commerce interprovincial établi, à grand renfort d'énergie et de capitaux sur une base rendue nécessaire par les conditions économiques dans lesquelles le pays s'est développé pendant tant d'années de croissance et de progrès.

Il était évident qu'elle craignait aussi la perte de son indépendance douanière. Le rejet de la convention n'est pas un indice d'hostilité de sa part envers la grande république voisine. Au contraire, je crois qu'à l'avenir comme dans le passé les rapports entre les deux pays seront des plus amicaux comme il doit en exister entre voisins.

Je le répète, tous se réjouiront de voir que nous continuons d'avoir en partage la prospérité matérielle dont nous avons joui dans une si large mesure.

Malgré les vicissitudes éprouvées par les récoltes de blé de l'Ouest et la chaleur inusitée qui s'est fait sentir l'été dernier dans la province d'Ontario, la moisson au Canada a été abondante et, grâce au prix élevé de presque tous ses produits, la grande industrie fondamentale, l'agriculture, se maintient dans un état florissant. Presque toutes les branches du commerce intérieur et extérieur accusait des progrès. Le rendement de nos mines est merveilleux. Nos pêcheries côtières, notamment celles de l'Atlantique, ont livré de bonnes prises qui se sont vendues à des prix élevés. Nos fabricants sont prospères et de nouveaux établissements industriels surgissent dans toute l'étendue du Canada. La construction des

voies ferrées, surtout dans l'Ouest, va du même train et prépare les voies à la colonisation des régions encore inhabitées et à l'ouverture de nouveaux débouchés pour notre commerce. L'augmentation des dépôts, des compensations et de la circulation du papier-monnaie de nos banques, la quantité d'édifices privés ou publics qu'érigent les municipalités et les maisons de commerce, l'agrandissement de l'outillage industriel et des habitations dans presque tous les coins du pays, tout témoigne qu'à l'heure qu'il est il règne une grande prospérité dans tout le Canada.

Notre pays est encore la terre promise aux yeux de ceux qui se cherchent un foyer. L'an dernier, nous en avons eu la preuve, le nombre des émigrés venus d'Europe et des Etats-Unis, a atteint, terme moyen, un millier par jour, et ils ont mis à contribution leurs fonds, leur intelligence et leur courage pour coopérer au grand œuvre du développement des ressources du Canada et de l'édification de leur nationalité canadienne. On a autrefois fait beaucoup de commentaires que j'approuve sur le choix des immigrants en vue de préserver la qualité et le caractère de nos futurs concitoyens. Malgré le flot de l'immigration, la situation ouvrière est bonne et l'indigence, sauf dans les cas d'infirmité et d'infortune, est presque inconnue.

Dans les circonstances favorables que j'ai décrites et vu qu'il est très probable qu'elles se maintiendront, un brillant avenir semble être réservé au Canada. Jouissant de la paix, de l'abondance et de la prospérité, ses habitants courageux, loyaux et patriotes s'attendent avec confiance à un sort meilleur encore.

M. MACLEAN (Halifax): Monsieur l'Orateur, il était naturel, bien que probablement inutile, de la part du ministre des Finances, d'implorer l'indulgence de la Chambre et de ses collègues de la députation, en soumettant pour la première fois son exposé budgétaire au Parlement, tâche accomplie pendant des années par la nombreuse lignée de ses illustres prédécesseurs.

Malgré les nombreuses tempêtes que déchafnent parfois les discussions politiques acharnées, il y a toujours au Parlement un esprit d'aimable camaraderie qui reconnaît généreusement le mérite de tout homme politique qui s'efforce sincèrement d'accomplir le devoir public qui lui incombe. Je suis donc certain que la gauche, ainsi que la droite, s'unira à moi pour féliciter le ministre des Finances sur la clarté, la modération et l'impartialité de son exposé financier. C'est avec une franchise et une cordialité extrême que nous, députés de la gauche, lui offrons ces félicitations, bien qu'il soit arrivé, comme il arrivera encore, que nous n'ayons pu envisager sous le

même jour que lui plusieurs questions dont la Chambre est saisie.

Les observations que l'honorable ministre a faites cet après-midi se prêtent guère à la discussion, vu qu'elles ont consisté en grande partie à exposer une situation financière qui, dans une certaine mesure, du moins, et peut-être dans l'ensemble, ne saurait lui être attribuée. Il n'était que naturel de la part de la gauche de s'unir de bon cœur au ministre des Finances, pour se féliciter et féliciter le Canada de l'état prospère de ses finances.

L'exposé budgétaire de cet après-midi a été rendu facile, je ne crains pas de le dire, par la belle situation financière que le ministre a pu dépeindre à la Chambre. Tout bien considéré, il n'a fait que décrire la moisson qui est le fruit du labeur d'autrui.

Les données statistiques concernant le revenu, qui nous ont été communiquées cet après-midi, sont surtout des plus satisfaisantes. L'une des principales attributions d'un gouvernement, c'est de créer les ressources du budget national de manière à maintenir les divers services administratifs sans imposer un trop lourd fardeau au public. Au Canada, depuis la Confédération, le revenu a été tiré des droits d'accise et des impôts sur les importations et, du moins, s'il faut en juger par les résultats des quinze dernières années, la manière de prélever un revenu a été entièrement satisfaisante.

Autrefois les députés de la droite critiquaient vertement la politique douanière de l'ancien Gouvernement, mais je prétends que les résultats prouvent d'excellence indiscutable de cette politique et indiquent peut-être que nous sommes rendus à un point où la diminution des impôts serait avantageuse pour le pays et pour ses habitants.

Il n'est guère nécessaire que je m'attarde longtemps aux différents tableaux des trois époques financières dont le ministre a parlé cet après-midi, du moins j'ai à peine besoin de m'arrêter à l'état financier de l'exercice qui a expiré le 31 de mars 1911. Le 4 d'avril, lorsque M. Fielding a soumis son exposé budgétaire de cet exercice-là, il n'a pu qu'évaluer la dépense et la recette. Il a calculé que le revenu serait de \$117,500,000 et la dépense imputable sur le fonds consolidé de \$87,000,000, ce qui laissait un excédent probable de \$30,500,000. Ainsi que le ministre des Finances nous l'a dit cet après-midi, et ainsi que nous l'avions appris précédemment par les comptes publics, le revenu est de \$117,780,000, un peu plus que l'évaluation de M. Fielding, tandis que la dépense, qui s'élève à \$87,774,198.32, dépasse légèrement ses calculs, et ces chiffres accusent un excédent de \$30,006,211.48, ainsi que le ministre des Finances l'a dit. Le pays a lieu de s'en

réjouir, ainsi que les députés de la gauche. Le ministre des Finances a aussi félicité le pays de l'état financier de l'exercice qui expirera le 31 mars 1912.

Bien que l'ancien ministre des Finances ne donnât pas, dans son dernier exposé budgétaire, des chiffres précis des recettes et dépenses, prédisait que le revenu serait assez fort pour payer toutes les dépenses ordinaires et celles imputables sur le compte du capital. Ces espérances ont été réalisées, ainsi qu'on le constate par l'exposé du ministre des Finances cet après-midi, et nous voyons aujourd'hui que les recettes de l'exercice 1911-12 ont été suffisantes pour payer toutes les dépenses imputables sur le fonds consolidé et celles imputables sur le compte du capital représentant une somme de \$25,000,000, je crois, et on n'a pu en même temps diminuer la dette de la somme de \$1,150,000.

C'est avec plaisir que nous avons entendu cet après-midi le ministre des Finances annoncer le magnifique excédent de trente-neuf millions de dollars pour l'exercice 1912. C'est aussi avec satisfaction que l'opposition apprend que le dernier exercice financier de l'honorable M. Fielding s'est terminé avec un aussi grand succès que les exercices précédents. J'espère ne pas froisser les susceptibilités du ministre des Finances en disant qu'en toute justice le parti libéral peut réclamer le mérite de la plus grande partie si non de tout le succès des opérations financières de l'exercice finissant le 31 mars 1912. Ainsi que l'a fait observer l'honorable ministre des Finances (M. White), l'exercice qui est sur le point de se terminer a été marqué par des dépenses extraordinaires. D'abord, on a payé sur le fonds consolidé des sommes considérables pour le recensement, les primes, les terres fédérales, la milice et autres dépenses qui dans les années passées étaient portées au compte du capital. Afin que la Chambre et le pays puisse connaître l'excellente administration financière de l'ancien Gouvernement, et les excédents qu'elle a donnés, je produirai le tableau suivant des excédents de chaque exercice depuis 1897:

EXCEDENTS ANNUELS SOUS LE REGIME LIBERAL.

1897-98..	\$ 1,722,712 23
1898-99..	4,837,749 00
1899-00..	8,054,714 51
1900-01..	5,646,393 23
1901-02..	7,291,398 06
1902-03..	14,345,166 17
1903-04..	15,056,984 12
1905-06 (9 mois)	12,898,719 20
1906-07..	16,427,167 32
1907-08..	19,413,054 22
1908-09..	1,029,131 81
1909-10..	22,091,963 81
1910-11..	30,006,211 46
1911-12 (prévision)	39,000,000 00

Le total des excédents depuis 1897 jusqu'à la fin de l'exercice 1911-1912 s'élève à près de \$200,000,000. On voit aussi que le ministre des Finances dans le dernier ministère libéral a pu, depuis 1897, montrer des excédents annuels allant toujours en augmentant, depuis un million et trois quarts jusqu'à trente-neuf millions de dollars pour le présent exercice. On a employé ces deux cent millions d'excédents à payer des dépenses imputables sur le compte du capital, qui sans cela auraient augmenté la dette, ou, pour l'exposer d'une autre façon, on a, depuis 1897 jusqu'à 1912 dépensé \$250,000,000 sur le compte du capital, tandis que la dette nette du Canada a été augmentée de \$79,000,000 jusqu'à la fin de 1911. Si nous n'avions pas eu ces excédents successifs considérables dans les budgets de M. Fielding, ainsi que celui de cette année, la dette publique aurait été augmentée de \$270,000,000, au lieu de \$77,000,000 comme présentement.

Je veux rappeler aussi à la Chambre que six fois seulement dans l'histoire financière du pays nous avons réduit notre dette, premièrement en 1871, lorsque sir Francis Hincks était ministre des Finances alors que la dette fut diminuée de \$503,000, et ensuite en 1872, lorsque s.r. Leonard Tilley était ministre des Finances, la diminution fut de \$1,734,129. Ce sont les deux seules fois que la dette a été réduite sous un Gouvernement conservateur, mais dans les années 1900, 1903, 1904 et 1907, sous une administration libérale, les réductions de la dette se sont élevées à la somme de \$15,112,128. Si à cette somme on ajoute la réduction de cette année, on trouve alors que sous l'administration du ministre des Finances du précédent Gouvernement, il y a eu une réduction totale de la dette de près de \$16,500,000 ce dont les honorables députés de ce côté (la gauche) sont naturellement fiers.

J'intéresserai peut-être la Chambre en lui faisant connaître certains faits concernant le développement financier et matériel du pays pendant les années que l'ancien Gouvernement a conduit les affaires du pays. Je prendrai mes preuves dans les derniers états statistiques publiés dans les années 1911, ceux concernant l'exercice financier courant n'étant pas encore publiés. La population du Canada, de 5,141,508 âmes qu'elle comptait en 1897, s'élevait en 1911 à 7,207,122 âmes, augmentation due en grande partie à la politique vigoureuse d'immigration du Gouvernement libéral, politique qui a été si sévèrement critiquée par le parti conservateur lorsqu'il était dans l'opposition, mais qui a été hautement approuvée par le ministre des Finances cet après-midi, et nous avons été réjouis d'apprendre que c'était l'intention du Gouver-

nement de continuer cette politique dans l'avenir.

En 1897 nos recettes étaient de \$40,555,000 et en 1911 de \$117,780,000. Cette augmentation de recettes a été obtenue sans aucune augmentation dans le taux de la taxe, au contraire on l'a plutôt légèrement abaissée.

En 1897 la dette nette du Canada était de \$261,538,000. En 1911 elle était de \$340,143,000. La dette par tête qui était de \$50.87 en 1897, n'était plus que de \$47.21 en 1911, et à la fin de l'exercice courant qui se termine le 31 mars 1912, il y aura une autre diminution dans la dette nette par tête d'habitant.

Notre commerce d'importation s'est augmenté de la somme de \$137,950,000 qu'il était en 1897, à la somme de \$290,000,000 en 1911, et le commerce total du pays a passé de \$257,168,000 qu'il était en 1897 à la somme de \$769,440,000 en 1911. A la fin de

l'année terminée le 11 novembre 1911 le commerce total du pays était pour cette année-là de \$817,000,000. Il sera intéressant aussi de savoir que nos exportations totales en Angleterre en 1911 ont été de \$136,000,000. Dans le Royaume-Uni on a à subir la concurrence du monde entier, et nos exportations dans ce pays seulement étaient à peu près égales à nos exportations dans tous les pays en 1897, qui étaient en chiffres ronds de \$137,000,000.

Comme notre commerce d'exportations est un baromètre fidèle de notre véritable force productive et industrielle, parce que c'est dans ce commerce que nous avons à lutter contre la concurrence du monde entier, il sera peut-être intéressant de donner à la Chambre un sommaire du développement et de l'augmentation des principaux articles d'exportation. Le tableau suivant donne une comparaison frappante:

Exercice.	Grande-Bretagne.	Etats-Unis.	Autres pays.	Total.
	\$	\$	\$	\$
Exportations des produits agricoles.				
1897.....	13,507,342	2,419,814	2,065,490	17,992,646
1911.....	61,393,720	10,385,705	10,821,859	82,601,284
Exportations d'articles de manufactur.				
1897.....	3,617,128	3,213,677	2,691,209	9,522,014
1911.....	6,973,820	16,524,005	11,785,293	35,283,118
Exportations de poissons.				
1897.....	4,366,081	2,998,655	2,949,587	10,314,323
1911.....	4,435,981	4,980,741	6,258,912	15,675,544
Mines.				
1897.....	354,769	10,533,581	410,565	11,463,256
1911.....	6,726,015	33,129,505	2,932,041	42,787,061
Forêts.				
1897.....	14,069,585	15,435,759	1,643,385	31,258,729
1911.....	11,965,131	28,785,427	4,688,499	45,439,057
Animaux et leurs produits.				
1897.....	33,600,891	5,081,811	562,550	39,245,252
1911.....	40,636,575	10,063,544	1,514,053	52,214,174

Je veux faire remarquer aux honorables députés ce fait additionnel que sur le total de \$290,000,000 d'exportations en 1911, il y avait pour \$238,000,000 de produits de la ferme, des mines, de la forêt et de la pêche. On voit par là combien il est important pour notre développement matériel que nous ayons un marché suffisamment grand pour absorber les produits naturels toujours croissants de notre pays.

Les honorables membres de ce côté (la gauche) constatent avec satisfaction ces faits qui montrent le développement du Canada pendant la période que le parti libéral a administré les affaires du pays. Ces faits, s'ils sont examinés sans passion et sans préjugés, montrent un passé dont l'opposition dans cette Chambre doit se sentir fière, et que le pays, j'en suis sûr, ne peut faire autrement que d'approuver. Ces faits

frapperont peut-être davantage lorsqu'on les comparera avec le développement financier et national qui aura lieu sous l'égide du Gouvernement actuel.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

M. MACLEAN (Halifax) : Je disais, lorsque la séance a été suspendue à six heures, que l'administration des affaires du pays pendant les quinze années que le parti libéral a été au pouvoir en est une dont tous les libéraux ont justement raison d'être fiers, et que le pays ne pouvait manquer d'approuver.

L'accession au pouvoir du parti libéral, en 1896, devint l'occasion de prédictions sinistres et lamentables, de tirades sur la

stagnation du commerce et de l'industrie dans notre pays, et sur l'arrêt de notre progrès national. L'histoire, les événements, comme on sait, ont démontré la fausseté de ces prophéties et je ferai observer à l'honorable ministre que, si les électeurs canadiens ont retiré leur appui à l'ancien ministère et porté au pouvoir le parti conservateur, il n'en reste pas moins acquis que durant une période importante et critique de notre histoire, l'ancien cabinet a beaucoup fait pour le progrès de la nation à de multiples égards, et lors de son passage au pouvoir, a inauguré et mené à bien des mesures courageuses, pondérées et bien calculées pour accélérer le développement du Canada et l'aider à atteindre ce qui est sa destinée manifeste.

Et maintenant faisons l'examen rapide des questions qui se rapportent strictement à l'exercice financier de 1912-1913. Comme nombre de mes collègues, j'ai été bien aise de constater que le ministre des Finances compte être en mesure d'annoncer, à la fin de cet exercice, ou lorsqu'il fera son prochain exposé budgétaire, un résultat financier très satisfaisant, un chiffre de recettes suffisant pour au moins contrebalancer les dépenses ordinaires ou courantes. J'ai été plutôt porté à croire que le ministre des Finances ne se montrait pas assez optimiste à l'égard des perspectives financières de 1912-1913. Cependant, j'espère pour le bien du pays que les résultats financiers qu'il aura à annoncer dans son prochain exposé budgétaire, seront propres à lui mériter et au pays des félicitations. Le budget principal soumis au Parlement pour le prochain exercice financier prévoit une dépense de \$104,919,000 sur le compte du revenu consolidé, et de \$44,789,000 sur le compte du capital, à quoi il faut ajouter le montant qui sera demandé dans les prévisions supplémentaires qui n'ont pas encore été soumises au Parlement. Je regrette beaucoup que le ministre des Finances n'ait pu cet après-midi annoncer même approximativement à combien s'élèvera ce budget supplémentaire pour le prochain exercice financier. Je ne suis pas en mesure de dire, non plus qu'aucun autre membre de la Chambre, sauf le ministre des Finances lui-même et peut-être les membres du cabinet, à quel chiffre s'élèvera ce budget supplémentaire. Je ne serais pas surprise de le voir atteindre 20 ou 25 millions; et dans ce cas le total des dépenses prévues pour le prochain exercice financier s'élèverait à la somme de 170 ou 175 millions de dollars, somme qui excède de beaucoup le chiffre approximatif de la dépense du présent exercice, lequel s'élève en chiffres ronds à près de 100 millions. Je soumetts que pour un ministre jeune et sans expérience qui, il y a quelques mois encore se déclarait abasourdi de l'énormité des dépenses de l'ancien Gouvernement, les prévisions pour le prochain exercice

ont lieu de surprendre, c'est le moins qu'on puisse dire.

Pour me servir des termes qu'effectifiait le ministre du Commerce lorsqu'il critiquait le précédeur du ministre actuel des Finances: "Ce n'est pas mal aller du tout." Je dois reconnaître qu'une grande partie des dépenses prévues pour 1912-1913 sont en conséquence d'engagements de l'ancien Gouvernement, et dès lors il serait injuste d'en tenir entièrement responsable le Gouvernement actuel. Cependant, je tiens à rappeler certaines choses au ministre des Finances, et à le mettre en garde contre certaines autres relativement aux dépenses publiques.

Il est vrai que les dépenses publiques sous le régime précédent ont subi un notable relèvement, et à cela je ne pense pas que le pays s'oppose, ou se soit opposé. Le parti libéral ne condamnera aucune dépense large que fera le ministre actuel non plus qu'aucune dépense dont le but est d'assurer le progrès du pays et d'améliorer le sort de notre population. Mais le parti conservateur, quand il siégeait du côté de l'opposition protesta, tant au Parlement qu'au dehors, contre l'accroissement des dépenses. Le ministre du Commerce, je m'en souviens particulièrement, fulminait contre les dépenses de plus en plus fortes de l'ancien Gouvernement, et il entretenait fréquemment la Chambre de prédictions sinistres, des malheurs qui allaient accabler notre pays en raison de cette extravagance. Je pourrais paraphraser certaines critiques qu'il a faites de nos dépenses dans le temps. Il déclarait souvent à l'ancien ministère qu'il marchait vers la ruine, en raison de cet accroissement des dépenses; qu'il tremblait à la pensée du poids et de l'énormité de nos engagements. nous ne mettions rien de côté pour le jour "de la grande épreuve", nous augmentions les dépenses courantes, de même que celles de premier établissement, nous ne mettions rien de côté pour les jours de gêne qu'il voyait toujours à la veille de fondre sur nous; Gare aux écueils qui affleurent en avant de nous", ne cessait-il de crier. Dans toutes ces critiques, il était approuvé par son parti, et je me demande si ce soir le ministre du Commerce refait les mêmes rêves. A-t-il les mêmes visions aujourd'hui qu'il a sous les yeux les perspectives des fortes dépenses soumises par le Gouvernement pour le prochain exercice financier, ou se pourrait-il que les places et le pouvoir changent l'effet de la perspective?

J'aimerais à rappeler certaines déclarations du ministre du Commerce qui condamne nos dépenses passées, et je soumetts que si ces honorables députés de la droite étaient sincères dans leurs protestations contre les dépenses faites par l'ancien Gouvernement, certes ils se montreraient conséquents avec leur attitude d'alors, et ils réduiraient quelque peu ce budget, ou du moins expliqueraient au Parlement pourquoi ils ne

le font pas. Si le ministre actuel des Finances désire donner suite au programme et aux promesses de ses collègues actuels en matière de dépenses publiques, il devra tenir compte des critiques faites naguère des dépenses de l'ancien Gouvernement.

Maintenant, le ministre des Finances aura-t-il l'obligeance de prêter l'oreille à cette déclaration de son collègue actuel, le ministre du Commerce, qui a été le critique le plus sévère de son prédécesseur au cours de la dernière législature. En 1909-1910, notre honorable collègue s'exprima en ces termes :

Les dépenses de notre pays, en 1896, pour toutes fins, se sont élevées à 41 millions; en 1897, elles se sont élevées à 43 millions, un léger accroissement; mais en 1906, les voilà rendues à l'énorme somme de 133 millions, un peu plus de trois fois le chiffre de 1896. Il est très facile, et tout aussi puéril, de dire que les dépenses se sont accrues parce que le pays s'est développé. Le pays se développe et les dépenses doivent se développer de même. Mais voici une augmentation des dépenses qui est hors de toute proportion avec l'accroissement de la population, ou toute autre chose que vous voudrez. C'est une augmentation insolite.

Je me demande ce que dirait le ministre du Commerce (M. Foster) ce soir, s'il avait la paroles à ma place, au sujet de l'intention du ministre des Finances (M. White) de dépenser une somme de 170 à 175 millions. Voici maintenant en quels termes s'est exprimé le ministre du Commerce au sujet des sommes dépensées par le Dominion depuis la Confédération jusqu'à 1897 :

Quatre millions et demi de gens, au cours de douze ans et trois quarts, ont fourni au Gouvernement 828 millions, soit une moyenne de 65 millions par année. Maintenant l'honorable ministre des Finances peut faire ses divisions et ses calculs en ce qui touche la dette nette, et établir combien cela représente par tête. Mais cela ne prouve rien. La question est celle-ci : Que soutirez-vous de chacun des habitants de ce pays? Onze à douze dollars par tête aujourd'hui, tandis qu'en 1896 cette taxe représentait à peine \$5.50 par tête. Mais cet argent représente les économies du citoyen, et c'est autant de son capital dont il est privé. Il ne devrait pas exister au monde de raison pour en agir ainsi, sauf le cas de nécessité absolue où se trouve la population d'être gouvernée et d'acquitter les frais de l'administration publique. Cependant on a perçu ce total énorme de 65 millions par année depuis douze ans et trois quarts, on a perçu en tout 922 millions, tout en contractant les emprunts que l'on sait.

Je me demande ce que dirait le ministre des Finances au ministre du Commerce si celui-ci lui mettait sous les yeux la critique qu'il faisait de son prédécesseur en 1910. Le ministre actuel des Finances prend une attitude toute contraire cet après-midi. Il a affirmé que c'est de la bonne finance de prélever plus qu'il ne faut pour faire face

aux dépenses courantes, qu'il y a lieu de prélever les sommes requises, non seulement pour faire face à ces dépenses, mais aussi pour solder les dépenses imputables sur le capital. Le ministre du Commerce (M. Foster) a fait avec persistance et insistance cette critique de l'ancien Gouvernement, de même que ses amis l'ont faite par tout le pays, et je n'ai aucun doute que dans une certaine mesure ils n'aient fait une certaine impression. Et je dis que le ministre des Finances, en prenant l'attitude qu'il a prise cet après-midi, se met en contradiction directe avec l'attitude prise par son propre parti quand il siégeait du côté de l'opposition. Qu'on me permette de citer encore une fois le ministre du Commerce. En 1906, il s'exprimait ainsi :

Ces honorables députés de la droite s'arrêtent-ils jamais pour réfléchir à l'avenir qu'ils se préparent, aux formidables responsabilités qu'ils vont bientôt assumer, et supporter pendant dix ans, que le pays soit prospère ou non financièrement? Savent-ils qu'ils s'engagent dans une aventure financière dont les risques et la gravité suffiraient pour faire trembler et hésiter tout financier au sens rassis et avisé? Mais ces honorables députés y vont d'un cœur parfaitement insouciant. Ils ne font aucun préparatif pour le jour à venir où les hommes du Dominion devront rendre leurs comptes.

De même encore, le ministre des Finances, en 1906, parlant sur le sujet des impôts, s'exprimait ainsi :

En matière d'impôts, il y a une certaine limite que vous ne sauriez dépasser sans obérer le pays. Au delà de cette limite, vous gaspillez l'argent du peuple, vous le privez d'épargnes qui, laissées entre les mains des intéressés, se multiplieraient dix fois, vingt fois, trente fois, au centuple. C'est un axiome aussi incontestable que celui suivant lequel tout dollar prélevé sur le contribuable et dépensé inutilement diminue d'autant la rémunération et la productivité de son travail, en l'empêchant d'appliquer ses épargnes à de nouvelles entreprises.

Telles étaient les protestations du ministre du Commerce contre l'accroissement des impôts qui alors s'élevaient probablement à 60 ou 70 millions par année. Qu'est-ce que cet honorable collègue dirait s'il avait été chargé de critiquer le ministre actuel des Finances, les impôts, cette année atteignent le chiffre de près de 100 millions?

Je me demande ce qu'il dirait de ce que sera le chiffre probable des taxes l'année prochaine. Pour moi, j'estime qu'elles seront peut-être de 120 millions pour les douanes et pour l'accise.

Or, pour faire voir combien le parti conservateur était opposé à toute augmentation des dépenses par le Gouvernement de ses temps-là et des taxes imposées sur le peuple, je prierais mes honorables collègues de la droite, et plus spécialement le ministre des Finances, de bien vouloir

m'écouter pendant que je lirai certain passage d'une brochure électorale largement répandue dans le pays en 1908. Peut-être le ministre des Finances n'était-il pas cette année-là en très bons termes avec les torys, mais je suis sûr qu'il ne trouvera pas mauvais que je communique la chose à la Chambre, sans compter que cela donnera peut-être au ministre une leçon pour les dépenses et les taxes. Le passage que je vais lire est intitulé: "Un changement est devenu nécessaire"; et voici ce que l'on dit à ce sujet:

Les conservateurs ne prétendent point que le Canada puisse être administré sans une raisonnable augmentation de la dépense. A mesure que le pays grandit et se développe, les besoins se multiplient et il faut raisonnablement y faire face.

Avec une augmentation de 13 p. 100, ou à peu près, dans le chiffre de la population, où est l'individu qui, étant sain d'esprit, saura expliquer la course éfrénée qui caractérise les huit dernières années?

L'énormité des taxes extraites des gains et des économies des classes laborieuses est telle qu'elle a de quoi faire réfléchir l'électeur soucieux de ses intérêts—27 millions en 1896 et 79 millions en 1908, et, dans onze années et sept mois, 200 millions de plus qu'il n'aurait été pris sur la base de 1896.

Toujours cependant les taxes et les dépenses continuent, chaque année, à monter par millions.

N'est-ce pas l'heure d'un changement de régime? M. Borden et le parti conservateur se déclarent en faveur de taxes modérées, de dépenses raisonnables.

Telle était la politique du parti conservateur aux élections de 1908. D'année en année, jusqu'à leur accession au pouvoir, ils nous ont débité ce triste passage de leur évangile politique. Aussi, le pays pouvait raisonnablement attendre du ministre des Finances une déclaration portant que les taxes allaient être diminuées, que les dépenses seraient réduites, ou tout au moins interrompues. Rien de semblable ne nous a été annoncé; au contraire, on nous annonce que les dépenses, sinon les taxes, seront augmentées. En 1907, les douanes et l'accise ont produit 73 millions; en 1908, c'était 62 millions; en 1909-1910, le chiffre est monté à \$91,075,000; en 1911, à 89 millions; et j'estime que, pour 1912, ce sera 100 millions.

Je ne serais pas surpris si l'année prochaine l'impôt atteignait la somme de 120 millions. Malgré cela, ces messieurs de la droite se disent très satisfaits, et probablement ni le ministre du Commerce, ni aucun membre de la droite ne fera d'opposition.

Si l'on considère la cherté toujours croissante des objets de première nécessité, et que, depuis quelques années, cette cherté, dans de rapides proportions, s'est accrue, même depuis le commencement de la présente année, je crois avoir raison de dire que le ministre des Finances aurait dû

nous annoncer pour prochainement une diminution quelconque des impôts, afin d'amener, s'il est possible, un abaissement du prix des choses nécessaires à la vie. Tous les reproches que l'on nous a faits dans le passé à l'égard des dépenses n'étaient-ils donc, après tout, que propos en l'air, et va-t-on aujourd'hui faire ce que l'on a condamné dans l'opposition? Tout indique qu'il en sera ainsi. Dans tous les cas, c'est un mauvais commencement. Le ministre des Finances me permettra bien de lui dire que le parti auquel il appartient a une merveilleuse propension à demander des fonds, que certains de ses collègues sont de grands dépensiers. Ils peuvent avoir à entrer par la porte de devant comme le ministre des Finances et, s'ils ont eu des faveurs à solliciter, ils avaient apparemment des demandes à faire. Du moins, j'ai tout lieu de croire, et j'aimerais à faire connaître au ministre quelques-unes des raisons qui me paraissent justifier mes appréhensions. Le cabinet actuel se croit obligé de prendre un grand intérêt dans l'administration des provinces, de celles au moins qui ont un gouvernement conservateur. Il y a eu sur la fin de l'année dernière des élections générales dans l'île du Prince-Edouard, et les conservateurs de cette province ont demandé à Ottawa de l'aide, des télégrammes, des lettres, des dépenses ou des promesses de dépenses.

On a sollicité l'établissement d'un service de bacs transbordeurs sur le détroit de Northumberland; on a demandé que le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard fût élargi de façon à le rendre aussi large que les voies du Pacifique-Canadien ou autres voies, et le premier ministre a engagé sa parole. Je ne m'oppose pas à la dépense, mais ce qui me stupéfie, c'est l'immoralité d'une promesse faite par le premier ministre de ce pays alors que l'île du Prince-Edouard allait avoir des élections. Et ce qui me paraît encore plus choquant, c'est qu'il a fait cette promesse, non pas au gouvernement de l'île du Prince-Edouard, non pas au premier ministre de la province, mais à un de ses partisans dans cette Chambre. Qui aurait pu croire pareille chose de la part du premier ministre du Canada, lui qui dans le passé a toujours été si correct, si réservé.

Ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est que cette dépêche a été rendue publique. Je m'imagine difficilement que le premier ministre ait voulu que ce télégramme demeurât secret, et que son contenu restât enfermé dans le sein de celui qui l'a reçu.

Je crois sincèrement que le premier ministre a pensé que ce télégramme serait connu du public, et il l'a été. C'est là une affaire qui va coûter quelque chose au pays, et j'en prévient le ministre des Finances. Du reste, ce que j'en dis n'est pas tant pour m'opposer à la dépense que l'on projette

de faire, que pour blâmer cet encouragement donné à ceux qui désirent que l'on fasse des frais pour eux. J'avertis le ministre des Finances d'avoir dorénavant à surveiller son chef en ces matières. Plus tard, ç'a été le tour de sir James Whitney, qui, l'automne dernier, a trouvé opportun de demander aux électeurs de la province d'Ontario de lui donner une autre preuve de leur confiance en son gouvernement. Dans son manifeste, il dit aux habitants de la province que le parti conservateur étant au pouvoir à Ottawa, le gouvernement provincial pouvait s'attendre à recevoir une aide plus généreuse pour les nombreux services publics de cette province.

Il a été dit, je crois, sinon par sir James Whitney lui-même, du moins par quelque ami de son cabinet, que le gouvernement d'Ontario songeait à demander au Gouvernement fédéral une subvention pour son chemin de fer. J'ose dire que cela viendra. Il nous en coûtera quelque chose d'avoir dans le cabinet mon honorable ami le ministre des Chemins de fer et des Canaux, l'ancien collègue de sir James Whitney. Le ministre des Chemins de fer n'oubliera pas son ancien chef.

Je n'ai aucun moyen de supputer ce qu'il en coûtera au pays, d'avoir ici le ministre des Chemins de fer, mais je n'ai pas la moindre hésitation à dire qu'il lui en coûtera quelque chose. Mais c'est surtout dans le cas de la province du Manitoba que nous voyons ce que coûtent les amitiés politiques. Lorsque le ministre de l'Intérieur (M. Rogers) a quitté, politiquement parlant, son chez-soi à Winnipeg, chacun a compris qu'il en coûterait quelque chose au Canada. Nous le savons aujourd'hui. Nous avons une idée de ce qu'il nous en a coûté jusqu'ici. En chiffres ronds, c'est près de \$2,175,000. Voilà ce qu'il en a coûté au Canada pour s'assurer les services du ministre de l'Intérieur, et voilà ce que M. Roblin gagne en le perdant. Un pur don, une gratuité sans rien absolument en retour.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que la chose ne semble pas le moins du monde émouvoir le ministre de l'Intérieur. Quand il a l'autre jour aidé au transfert de ces \$2,100,000 d'Ottawa à Winnipeg, il était aussi calme, aussi serein, aussi indifférent que lorsque le dimanche il dépose son offrande dans l'escarcelle à l'église. Il a paru si peu troublé qu'il me fait craindre une autre tentative sur le Trésor. Il se peut que le gouvernement du Manitoba ait besoin de cet argent, ou même plus encore. Quoi qu'il en soit, ce sont là les collègues contre lesquels je désire mettre le ministre des Finances en garde. Il y a de la part des gouvernements provinciaux favorables au présent ministre un dessein manifeste de faire assaut sur le Trésor fédéral. Mais un danger encore plus grand menace le ministre des Finances dans la personne de M. McBride,

ce jeune et aimable homme d'Etat de la côte du Pacifique. Le jour où il quittera sa capitale et qu'il viendra à travers les montagnes et les prairies faire à Ottawa une demande de fonds, on verra qu'il est un allié politique très coûteux.

Il lui a été promis un arbitrage—il y a quelques années. Il exigera une somme importante. Si le Manitoba, qui a élu quelques libéraux, coûte au pays \$2,100,000, à quoi ne peut pas s'attendre la Colombie-Anglaise, elle qui n'a pas élu un seul député libéral? C'est là un problème politique et en même temps mathématique. Je ne puis en faire le calcul. Comment tout cela finira-t-il. Mais, dira M. McBride au ministre de l'Intérieur, mes montagnes sont plus hautes que les vôtres, mon littoral a plus d'étendue que le vôtre, et le ministre de l'Intérieur répondra: Oui, oui. Je dis qu'il coûtera au Trésor public beaucoup d'argent, et, si le ministre des Finances m'a écouté bien attentivement quand je lui ai indiqué les coûteux collègues et amis qui l'entourent, il a dû penser, en calculant dans son esprit ce qui pourrait bien lui coûter l'amitié de la Colombie-Anglaise, à ces lignes, de l'hymne célèbre du cardinal Newman.

Je ne veux pas voir le paysage lointain; un pas me suffit.

Le ministre du travail (M. Crothers) était aux abois, durant la dernière campagne électorale, ou du moins quelques-uns de ses amis l'étaient. Dans son comté ou quelque comté voisin, certains amis du parti conservateur étaient d'avis que le Gouvernement fédéral devait leur rembourser l'argent perdu par suite de la déconfiture de la Farmer's Bank, et du coup, voilà que le ministre du Travail se met en frais de convaincre ses gens qu'ils ont une réclamation légitime à faire valoir contre l'Etat et que celui-ci doit leur rembourser l'argent ainsi perdu. Le ministre leur promet une commission d'enquête. Cette commission a été nommée et la Chambre ainsi que le public en conviendront, la création de pareille commission est inutile et nuisible et il est regrettable que le Gouvernement ait nommé pareille commission dans ce but. Cette commission entraînera certaines dépenses et voilà pourquoi j'affirme que dans le ministre du Travail est un autre collègue qui coûte cher.

Le ministre de la Milice (M. Hughes) se livre à des dépenses insolites dans son ministère. Il est en train d'armer notre jeunesse, la jeunesse canadienne. Il vient d'acheter vingt-quatre automobiles pour l'état-major, et sans doute l'an prochain il en achètera pour les jeunes éclaireurs, ainsi que des avions pour les généraux. J'avertis le ministre des Finances qu'il doit surveiller de près le ministre du Travail et le ministre de la Milice. Je pourrais citer au ministre des Finances deux autres faits

tendant à bien mettre en lumière la merveilleuse capacité de ses amis politiques à formuler des demandes d'argent.

Un des articles que son chef, le premier ministre (M. Borden), au cours de la dernière élection, inscrivit à son programme, c'est que dorénavant le Gouvernement paierait les frais médicaux et les remèdes fournis aux pêcheurs du littoral au Canada, et soit dit en passant, c'est là une des promesses que le Gouvernement n'a pas tenues jusqu'à présent. Evidemment, le premier ministre est prodigue de promesses et j'avertis le ministre des Finances que cette prodigalité en matière de promesses lui coûtera cher. En outre, les gouvernements de l'île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ont envoyé une délégation auprès du Gouvernement dans le but de lui demander de rembourser à ces provinces une partie de l'indemnité accordée au Gouvernement canadien en vertu de la sentence arbitrale du traité de Washington, indemnité s'élevant, je crois, à \$5,000,000.

Je ne saurais préciser le chiffre de la somme réclamée par ces deux provinces. Si je mentionne ces faits, c'est pour mettre le ministre des Finances en garde contre ces amis politiques, si prodigues de promesses, aux dépens de l'Etat et qui feront de fortes trouées dans la caisse publique si on le leur permet. Je ne m'étonne plus que, cet après-midi, le ministre des Finances n'ait guère fait preuve d'enthousiasme, en nous parlant de ses prévisions budgétaires pour l'exercice 1912-1913.

Je regrette, je l'avoue, les paroles prononcées, cet après-midi, par le ministre des Finances au sujet du coût du Transcontinental national. Je ne veux nullement discuter cette question de frais. Au dire du ministre, l'ancien Gouvernement aurait exécuté à cet égard des dépenses critiquables et évidemment le ministre a voulu rassurer le public à l'étranger et au Canada, en lui disant qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer de ces dépenses, si imprudentes soient-elles.

A mon avis, personne au pays ne saurait affirmer que les dépenses se rattachant au Transcontinental national, sont exagérées et excessives.

On ne saurait sincèrement et loyalement faire pareille affirmation. L'exposé soumis à cette Chambre, il y a quelques semaines, par le ministre des Chemins de fer (M. Cochrane) manquait absolument de loyauté et quand j'aurai rappelé à cette Chambre qu'il a fait figurer dans ces frais les sept premières années d'intérêt, elle comprendra toute la déloyauté de cet exposé. Le pays comptait sans doute qu'en toute probabilité le Transcontinental national serait dans l'impuissance de payer l'intérêt, les sept premières années, et vu l'urgence de cet ouvrage, le public consentait volontiers à engager le crédit du pays jusqu'à concu-

rence du paiement des sept premières années d'intérêt. Il est absurde de prétendre que l'intérêt des sept premières années figure dans le coût de ce réseau.

On chercherait en vain dans l'histoire des chemins de fer une seule voie ferrée, du type du Transcontinental national, dont la construction ait entraîné moins de frais, tenant compte de la nature du pays, des conditions de la main-d'œuvre et des frais généraux. La moyenne des capitaux engagés dans les chemins de fer américains est de \$60,000 par mille, ce qui ne représente que les valeurs actuelles garanties; mais l'histoire des trois quarts des chemins de fer américains prouve qu'ils ont passé par les mains du séquestre, non pas une fois, mais plusieurs fois et dans bien des circonstances, nombre de valeurs garanties ont été anéanties. Un fait à retenir ici c'est que la moyenne des capitaux engagés dans les chemins de fer européens oscille entre \$175,000 et \$250,000 par mille. Je repousse avec indignation l'accusation souvent formulée par les ministériels quand ils affirment que le coût de ce réseau a été l'objet de majorations illicites et illégitimes. Je ne sache pas de réseau qui, au début même, ait été construit sur le type de premier ordre du Transcontinental. Notons qu'une fois parachevé, il ne nécessitera que fort peu de travaux d'amélioration. L'autre jour, causant avec un homme d'expérience, intéressé dans les chemins de fer, touchant cette partie du Transcontinental traversant le Nouveau-Brunswick et sur la valeur de laquelle les ministériels ont jeté des doutes, il me dit qu'il achèterait volontiers, demain même, cette partie du réseau et qu'il paierait l'intérêt sur le coût de construction.

J'aborde une question dont la solution, au 21 septembre, a fait déborder de joie le cœur des ministériels d'aujourd'hui. Chose singulière et inexplicable à mon sens, dès que la question de la dernière consultation populaire vient sur le tapis ici, ces messieurs s'exclament: "De grâce, ne parlez donc plus de la réciprocité", et d'autre part il y a lieu de supposer que si la question était fort impopulaire au pays, ils prêteraient une oreille attentive à nos discours. La dernière élection a soulevé, à un degré insolite, l'intérêt du public et a abouti à un changement de ministère.

La question réellement en jeu au cours de cette campagne en était une de taxes et de marchés et elle prit la forme concrète d'une convention douanière intervenue avec les Etats-Unis, et pouvant être modifiée au gré de l'une ou l'autre partie intéressée au traité. Ce traité se rattachait presque entièrement à l'échange des produits naturels. Le Gouvernement du jour fut incapable d'obtenir la ratification parlementaire de ce traité, et en réponse au défi de l'opposition, soumit la question au peuple.

Quant à savoir si, au cours de la campagne de polémique, il était possible d'éviter d'autres problèmes de se mêler au débat, c'est là une question difficile à décider; et on ne saurait le nier, l'introduction de maints autres problèmes devant les auditoires des différentes provinces a milité contre l'étude approfondie et la loyale discussion du problème que les deux partis politiques avaient consenti à soumettre au corps électoral. Dans cette mesure-là même, le résultat fut imprécis et de peu de valeur. En outre, cette convention douanière, intervenue avec les Etats-Unis, se prêtait aux appels aux préjugés et aux passions, ainsi qu'au jeu d'influences nullement propres à assurer un jugement bien motivé sur une convention d'ordre international.

Aux Etats-Unis, les intérêts hostiles à la concurrence des Canadiens sur les marchés américains transportèrent de ce côté-ci de la frontière leur opposition au traité; et par une étrange ironie du sort, d'autre part, d'imprudentes paroles sorties de la bouche de politiciens éminents aux Etats-Unis jetèrent la consternation au sein des masses.

En outre, quand on considère avec quelle combativité un nouveau parti, alors récemment affilié au parti conservateur de Québec, mais presque à la veille de s'en séparer aujourd'hui, s'empara de l'imagination populaire sur d'autres problèmes; quand on songe, dis-je, que dans une autre grande province on a soulevé les préjugés de culte et de race et qu'en d'autres provinces la discussion de problèmes étrangers au débat empêcha la légitime expression de l'opinion publique, j'affirme qu'en dépit de toutes ces considérations, le corps électoral canadien n'a rejeté la réciprocité qu'à une infime majorité. Quoi qu'il en soit, le résultat de ce scrutin, c'est que le peuple canadien passe pour s'être prononcé contre cette convention internationale tendant à faire réviser, de concert par les Etats-Unis et le Canada, les tarifs des deux pays. A mon avis, le peuple canadien ne s'est pas prononcé contre l'ouverture de nouveaux marchés pour l'acheteur et le consommateur, relativement à certains articles. Le peuple canadien, à mon sens, ne s'est pas déclaré hostile à la création de conditions économiques favorables à la vente de certaines catégories de produits et facilitant à certaines classes de consommateurs l'achat de certains articles. Les individus, comme les nations, désirent produire et faire des échanges; et cela-tout d'abord, en vue de donner satisfaction à leurs besoins et, ensuite, afin d'accumuler des réserves de richesses naturelles, ce qui est l'ambition naturelle de tous les peuples et de tous les pays.

Les honorables députés de la droite ont raison de dire que la réciprocité est morte parce qu'elle a été vaincue, loyalement ou

non, mais je dis très sincèrement que cette convention était féconde en avantage extraordinaire pour le Canada et sa population et que ses particularités essentielles seront et sont aujourd'hui une question importante pour le pays. La convention fut-repoussée, c'est entendu. Un parti politique a été désappointé, un autre a été rendu heureux, mais je prétends que si cette convention avait été défaite à la suite d'une campagne dirigée contre elle d'une façon plus sobre, plus véridique, plus intelligente, le verdict aurait été mieux accueilli par une grande partie de la population canadienne qui aujourd'hui a confiance en cet arrangement.

Dans le passé ce n'était pas une chose extraordinaire que de trouver des Canadiens à la recherche de relations commerciales meilleures et plus étendues avec les Etats-Unis, nos voisins. Quand les ministres d'aujourd'hui étaient dans l'opposition, ils reprochaient continuellement au Gouvernement d'alors de ne pas obtenir la réciprocité particulièrement pour les produits naturels. Je me souviens qu'au moment de la discussion du traité français en 1909, presque tous les députés en vue de l'opposition d'alors, à commencer par vous, monsieur l'Orateur et en continuant jusqu'à la fin, ont protesté que cela serait dangereux de mettre en vigueur ce traité avec la France, car il pourrait peut-être soulever des obstacles pour obtenir la réciprocité avec les Etats-Unis.

Je me souviens aussi qu'en 1910, quand nous discussions ici une simple revision de notre tarif afin de permettre au président des Etats-Unis de déclarer que le tarif maximum Payne-Aldrich ne s'appliquerait pas à notre pays, les honorables députés de la droite, alors dans l'opposition, ont déclaré très énergiquement qu'il était absolument essentiel au développement du Canada que quelque forme de réciprocité commerciale, spécialement pour les produits naturels, soit obtenue des Etats-Unis. Elle a été obtenue et nos amis de la droite ont dit qu'elle était dangereuse. La Chambre se souviendra que le Canada était le seul pays qui devait retirer quelque bénéfice en vertu de cette convention particulière du moins elle ne s'appliquait à aucune autre contrée.

Je demande à nos honorables adversaires, était-elle entièrement mauvaise ou simplement en partie mauvaise? Vont-ils entreprendre d'éliminer ou de séparer les bonnes choses des mauvaises et obtenir une telle convention des Etats-Unis, si on peut l'obtenir pour une partie quelconque? Ils s'opposent à des arrangements commerciaux formels ou à des conventions avec des pays étrangers, mais je dis qu'il y a une forte proportion de la population canadienne qui désire aujourd'hui des marchés plus étendus que ceux que nous possédons et je

demande à mes honorables collègues de la droite s'il vont obtenir pour notre population ces marchés plus vastes, et dans ce cas de qui les obtiendront-ils?

Le parti libéral, je l'admets, croit qu'il faut augmenter autant que possible les marchés pour nos productions, particulièrement pour nos productions naturelles qui augmentent dans des proportions considérables. Il a cru que grâce à la réciprocité nous pourrions obtenir ces avantages sans faire aucune violence à un intérêt quelconque du pays. Nous n'avons pas cru que c'était dangereux pour notre existence nationale ou pour l'hégémonie de notre pays d'augmenter notre commerce avec un état avec lequel nous faisons la moitié de notre commerce total. Je dis, avec tout le respect que je dois au jugement rendu par le corps électoral, que de telles idées ne sont que des inventions de l'imagination fiévreuse de ceux qui recherchent le pouvoir politique ou de ceux qui veulent restreindre le commerce seulement dans leur intérêt personnel.

Dans la nature même des choses, le trafic entre le nord et le sud de ce continent est inévitable. C'est ce qui arrive aujourd'hui déjà, mais naturellement les échanges seront limités pendant beaucoup d'années encore à certaines classes de produit. Les rapports entre les nations sont aussi désirables que les rapports entre les hommes. Il est malheureux que des malentendus anciens et historiques puissent créer entre le Canada et les Etats-Unis une tendance instinctive à la séparation et à l'hostilité, mais est-ce sage? Cette façon de voir supportera-t-elle l'épreuve du temps? Quel sera le jugement de la population du pays dans les années à venir? Au Canada notre système fiscal repose sur les tarifs de douane.

Il était naturel que dans ce pays le tarif soit pris comme moyen de créer un revenu. Toute autre forme d'impôt eut été presque impossible, du moins elle n'eut pas été, populaire. D'après l'avis d'un grand nombre, c'est la forme d'impôt la plus coûteuse, mais, en somme, je puis bien dire que c'était la plus pratique et la plus populaire. Notre système fiscal étant établi ainsi, il était naturel que dans ce tarif s'introduise l'élément que nous appelons la protection particulièrement dans les produits manufacturés. Le parti libéral n'était pas hostile au développement industriel de ce pays. On ne peut pas trouver trace de cette attitude dans les quinze années que le parti libéral a administré le pays. Dans cette période de son administration, le développement industriel au Canada en est une preuve. Il est vrai que quelques réductions ont été faites dans le tarif, réductions peut-être plus importantes que beaucoup de personnes ne le reconnaissent. Il y a eu des diminutions graduelles se terminant par la suppression de quelques primes, mais quand ces réductions ont été

faites, il y a eu des compensation établies sur les matières premières ou sur d'autres choses. Une revision d'un tarif ne veut pas nécessairement dire la suppression d'un tarif. Je répète qu'il n'y a eu aucune preuve d'hostilité contre les intérêts industriels du pays dans cette convention qui a été soumise l'an dernier au corps électoral, mais qu'au contraire il y a eu des garanties du soin qui a été apporté à s'abstenir d'introduire dans la convention les produits des manufacturiers pour qu'aucun danger de concurrence ne puisse menacer notre existence industrielle de la part d'un pays plus grand, plus fort et plus ancien. Je crois que l'offre de les inclure a été faite par les Etats-Unis, mais elle a été refusée pour les raisons que je viens de donner et j'oppose une dénégation à la conclusion apparente de beaucoup d'intérêts manufacturiers du pays qui ont prétendu dans la dernière campagne électorale que la réciprocité restreinte surtout aux produits naturels avec les Etats-Unis était un danger pour l'existence des industries au Canada.

Au contraire, les libéraux ont cru que cela répandrait une satisfaction plus grande parmi les agriculteurs qui composent la majorité de notre population et qui récoltent un surplus exportable de produits naturels.

Ils ont cru que cela amènerait une augmentation de la possibilité de produire et d'acheter pour cette classe, travaillant ainsi automatiquement au développement de notre vie industrielle en accroissant la faculté de produire et d'acheter pour la nation. Le Gouvernement dit que des relations commerciales de toute sorte ne peuvent pas être établies avec les Etats-Unis sur une base de franchise plus étendue. Il n'y a pas eu un seul article inscrit dans un des tableaux auquel nos adversaires ne se soient pas opposés et je suppose, pour parler franchement, que quelque puisse être la réciprocité de tarif ou l'arrangement commercial qui pourrait être conclu avec les Etats-Unis, il serait inacceptable pour les honorables membres de la droite. Mais aujourd'hui, ils ont à résoudre le problème de trouver aux producteurs du pays un marché pour leur surplus qui pousse rapidement et qui a besoin d'un débouché quelconque. Le ministre des Finances a dit cet après-midi que cette entente commerciale a été battue pour des raisons économiques et nationales. Je ne comprends pas très bien ce qu'il a voulu dire par raisons nationales, mais dans tous les cas je n'ai pas l'intention de discuter là-dessus. Il serait bien toutefois de s'enquérir rapidement si les raisons économiques soutenues par quelques personnes au Canada pour s'opposer, durant la dernière élection, à la convention, sont approuvées et prévalent aujourd'hui dans toutes les régions du pays.

Je parlerai en peu de mots de la question des marchés en perspective pour le surplus de nos produits, spécialement dans l'ouest du Canada, et je veux savoir jusqu'à quel point les intérêts présents et futurs de cette partie du pays ont été affectés par les collèges électoraux du Canada, au mois de septembre dernier. Je crois que je peux parler de questions qui ont principalement rapport à ma province. Ce serait très facile par exemple de prendre les pêcheries des Provinces maritimes et de montrer comment elles pourraient subir des changements en plaçant leurs produits sur la liste en franchise au Canada et aux Etats-Unis.

Le parti conservateur a déclaré dans ma province que la réciprocité sur le poisson serait une mauvaise chose pour la Nouvelle-Ecosse. Je conteste à quiconque la possibilité de représenter un seul argument valable à l'appui de cette affirmation. Je dis même que ce n'est pas discutabile.

M. CURRIE: L'honorable député pense-t-il qu'une exemption de droits sur le charbon serait une bonne chose pour la Nouvelle-Ecosse?

M. MACLEAN (Halifax): C'est une affaire absolument différente. Du charbon exempt de droits, cela n'existe sur aucun des tableaux dont je parle. Permettez-moi de vous exposer en deux ou trois mots la situation des Provinces maritimes au sujet du poisson. Je prendrai comme exemple ma province qui produit et exporte pour plusieurs millions de dollars de produits des pêcheries et qui n'en importe pas et je considérerai ensuite la situation en général au Canada et aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis importent environ pour \$14,000,000 par an de poisson et en exportent pour environ \$7,000,000 principalement du saumon en conserves qui vient de la côte du Pacifique. Ils ont importé du Canada pour \$5,000,000 de poisson dont une grande partie provient des Provinces maritimes. Y a-t-il un honorable député qui puisse me dire que la suppression du tarif sur le poisson aux Etats-Unis et au Canada peut nuire aux intérêts des pêcheries dans la province de Nouvelle-Ecosse? Que personne n'aille croire qu'en Nouvelle-Ecosse un seul comté, une seule région se soit prononcé contre la réciprocité. Nos honorables adversaires n'ont pas pu parler contre la réciprocité parce que cela aurait été désastreux pour leurs intérêts; ils n'ont pas même eu la prétention de le faire.

Ils en ont été réduits à exposer faussement les faits. Ils ont dit: La réciprocité sur le poisson est très bien en elle-même, mais beaucoup de choses peuvent arriver. Ils ont dit, par exemple, que l'île de Porto-Rico ne faisait pas partie des Etats-Unis, ce qui est un mensonge évident. Ils ont dit que la convention livrerait nos eaux territoriales aux pêcheurs américains, ce qui était abso-

lument faux. Ils ont dit que l'entente commerciale mettrait en danger les primes accordées aux pêcheurs canadiens ce qui était tout à fait absurde. Ils ont dit que l'entente amènerait la colonie de Terre-Neuve à empêcher par une loi nos pêcheurs d'obtenir de la boîte dans les eaux de cette colonie, ce qui était absolument impossible. Et après avoir dit autant de choses fausses, ils ont pu parvenir, je le suppose, à faire croire à une partie considérable des électeurs de la Nouvelle-Ecosse que peut-être la convention de réciprocité n'était pas dans leur intérêt, du moins en ce qui concerne l'industrie de la pêche.

Je vais examiner la question de la réciprocité au point de vue de l'ouest du Canada et plus particulièrement des provinces des prairies. Les honorables députés de la droite croient-ils que tout va pour le mieux dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan? Ces jours derniers, l'honorable ministre des Finances disait que l'Ouest était l'espoir commercial du Canada. La prospérité sans précédent dont jouit ce pays depuis quelques années est due, en grande partie sinon entièrement, à la mise en valeur de ces trois provinces.

L'histoire de l'Ouest, depuis un certain nombre d'années, peut se résumer en deux mots: Immigration et production. L'Ouest a augmenté et l'Est a suivi la même progression. L'Ouest produit, à peu de frais et avec peu de capitaux, du grain dont le surplus est exporté, ce qui nous aide à faire face à nos échéances dans les pays d'où nous importons. Les immigrants sont arrivés dans l'Ouest par milliers chaque année, et le ministre des Finances espère que cette immigration se continuera tout aussi nombreuse à l'avenir.

Je me propose de démontrer les progrès accomplis dans l'Ouest depuis un certain nombre d'années, puis d'examiner si l'avenir de cette partie du pays peut être compromis par l'absence d'un marché pour l'écoulement de ses produits. Je me crois parfaitement excusable de soulever cette question, car, il y a à peine quelques mois, nos honorables adversaires prétendaient qu'il était absolument inutile d'expédition l'excédent de nos produits naturels aux Etats-Unis.

Je poserais des prémices dont je pourrai ensuite tirer des conclusions concernant le développement du pays. Permettez-moi de donner quelques chiffres sur la population de ces provinces de l'Ouest, pour indiquer les progrès réalisés dans le chiffre de la population et dans l'ensemble de la production, afin de faire comprendre au Gouvernement, si c'est possible, la gravité des problèmes qui se posent dans cette partie du pays. Le tableau suivant donne la population des trois provinces en 1901, en 1906 et en 1911:

POPULATION.

	Alberta.	Manitoba.	Saskatchewan.	Total.
1er avril 1901.....	73,022	255,211	91,279	419,022
1er avril 1906.....	185,412	365,668	257,763	808,843
1er juin 1911.....	374,663	456,614	492,432	1,322,709

Je donnerai aussi quelques chiffres pour indiquer l'augmentation dans la production et dans les superficies ensemencées dans ces mêmes provinces. Ces renseignements, tout en intéressant la Chambre, se trouveront consignés officiellement dans les Débats. Ces chiffres indiqueront à la Cham-

bre l'augmentation vraiment extraordinaire de la population agricole de ces provinces. Quelle est sa proportion par rapport au chiffre de la population générale, je ne saurais dire. En tout cas, le nombre des producteurs a augmenté très considérablement.

SUPERFICIE ENSEMENCÉE ET PRODUCTION DE L'AVOINE DANS LE MANITOBA, LA SASKATCHEWAN ET L'ALBERTA.

Années.	MANITOBA.		SASKATCHEWAN.		ALBERTA.		TOTAL.	
	Superficie en acres.	Rendement en boisseaux.						
1895.....	482,658	22,555,733	96,173	1,604,561	77,616	2,625,581	702,897	13,044,454
1900.....	529,108	8,814,312	449,936	19,213,055	242,801	9,514,180	1,724,030	74,211,259
1905.....	1,031,293	45,484,024	2,082,807	63,315,295	492,589	12,158,530	4,061,632	105,968,061
1910.....	1,486,436	42,647,766	2,124,057	97,962,000	1,173,410	56,964,000	4,563,208	212,819,000
1911.....	1,260,736	57,893,000						

SUPERFICIE ET PRODUCTION DU BLÉ DANS LE MANITOBA, LA SASKATCHEWAN ET L'ALBERTA.

1895.....	1,040,276	31,775,638	382,540	3,443,671	30,361	588,806	1,870,297	17,052,729
1900.....	1,457,396	13,025,252	1,130,084	26,107,286	107,527	2,306,524	3,881,199	82,175,226
1905.....	2,643,528	63,761,416	4,664,834	72,666,899	592,960	7,904,524	8,219,981	120,487,310
1910.....	2,962,187	39,216,391	4,704,660	97,665,000	1,616,899	36,143,000	9,301,293	194,533,000
1911.....	2,979,734	60,275,000						

Depuis 1906, la moyenne de l'augmentation annuelle dans la production du blé, dans les trois provinces, a été de 20 p. c. Durant la même période, il y a eu une augmentation annuelle moyenne de 16 p. c., dans la superficie des terres livrées à la culture du blé; si cette progression se maintient, la production de 1915 sera d'environ 403,383,628 boisseaux et la superficie en culture atteindra 16,841,acres.

Voilà la situation telle qu'elle se présente aux honorables ministres en 1915 ou 1916, si les progrès réalisés durant ces dernières années se maintiennent dans la même proportion, ces trois provinces produiront 400,000,000 de boisseaux de blé.

Je n'ai pas le moindre doute que ce résultat sera atteint, ou qu'il s'en faudra de très peu. Il ne faut pas oublier que sous le rapport de l'augmentation rapide de la production, les conditions dans l'Ouest canadien, à l'heure présente, sont plus favorables qu'elles n'étaient dans les territoires de l'ouest des Etats-Unis, il y a quelques années.

Les moyens de transport pour les immigrants sont de beaucoup plus faciles et les instruments agricoles perfectionnés permettent aux cultivateurs de mettre en culture des superficies de beaucoup plus étendues que la chose n'était possible autrefois. Que fera-t-on de cet excédent de pro-

duction de blé? Telle est la question que je pose aux honorables membres de la droite. Ils raisonnent comme si le Canada était le seul pays au monde qui produise un excédent de blé et comme si la question de trouver des débouchés pour les grains de ce pays était insignifiante. Permettez-

moi de citer une liste des pays qui produisent plus de blé, d'avoine et d'orge qu'il n'en faut pour répondre aux besoins de leur marché intérieur. Quelques-uns de ces pays exportent ces produits en beaucoup plus grande quantité que le Canada.

Pays.	Blé.	Avoine.	Orge.
	Boisseaux.	Boisseaux.	Boisseaux.
Etats-Unis.....	658,567,000	792,917,000	142,871,000
Russie (E).....	629,300,000	866,801,000	436,496,000
Indes anglaises.....	370,413,000		
France.....	320,142,000	329,675,000	50,956,000
Canada.....	204,634,000	368,153,000	51,569,000
Hongrie.....	192,691,000	90,618,000	75,898,000
Italie.....	192,397,000	38,561,000	10,880,000
Espagne.....	156,640,000	31,986,000	89,802,000
Roumanie.....	95,657,000	26,929,000	26,378,000
Prusse.....	86,265,000	317,884,000	71,703,000
Grande-Bretagne et Irlande.....	63,646,000	174,809,000	60,185,000
Japon.....	20,572,000	4,364,000	94,523,000
Algérie.....	17,821,000	12,865,000	23,612,000
Belgique.....	14,617,000	38,921,000	4,695,000
Tunisie.....	6,625,000	2,685,000	7,340,000
Pays-Bas.....	5,648,000	17,426,000	3,664,000
Danemark.....	4,646,000	47,916,000	24,656,000
Suisse.....	3,606,000	4,646,000	462,000
Luxembourg.....	641,000	3,269,000	69,000
Suède.....		69,196,000	15,335,000

Au cours de la dernière campagne électorale, les honorables députés de la droite prétendaient que les efforts des cultivateurs de l'Ouest devaient tendre, de plus en plus, à vendre leurs produits en Angleterre, et ils laissaient entendre que le Royaume-Uni peut acheter et consommer tout l'excédent de production du Canada.

Examinons un instant ce que peut consommer le marché anglais. Le Royaume-Uni consomme tous les ans 200,000,000 ou 210,000,000 de boisseaux de blé. Pendant les neuf mois qui ont précédé le 30 novembre 1911, les importations de blé de l'Angleterre venant des différents pays du monde se répartissent comme suit:

Les Indes, 28,000,000 de boisseaux; la Russie, 27,000,000; l'Argentine, 25,000,000, l'Australie, 22,000,000; le Canada, 22,000,000, et les Etats-Unis, 18,000,000. Il est évident que l'Angleterre continuera à acheter du blé dans tous ces pays, aussi longtemps qu'ils en auront à vendre. Il ne faut pas supposer que l'Angleterre ne continuera pas à importer du blé de l'Argentine, un pays avec lequel elle fait un commerce considérable et au développement duquel elle est grandement intéressée au point de vue financier. Si la consommation annuelle du blé en Angleterre ne doit pas dépasser ce qu'elle est aujourd'hui, que fera le Canada de son excédent de pro-

duction, quand cette production aura atteint 300 ou 400 millions de boisseaux? Le peuple anglais est un peuple passablement entêté et je ne crois pas que le parti conservateur au Canada puisse le forcer à consommer 400 millions de boisseaux de blé, quand il ne lui en faut que 200 millions.

"Nous garderons ce que nous avons", est une des maximes du véritable Anglais; mais tout en insistant pour conserver ce qu'il possède, il fera preuve d'autant de vigueur pour refuser d'accepter ce dont il n'a pas besoin. Il est impossible d'espérer que le Royaume-Uni puisse consommer ou acheter une grosse partie de l'excédent du blé que ce pays produira d'ici quelques années. Notre population, quelle que soit la rapidité avec laquelle elle s'accroît, ne peut consommer qu'une faible partie de notre production totale. Les honorables membres de la droite ont dit, au cours de la dernière période électorale, que nous ne pouvons exporter notre blé aux Etats-Unis et que c'était un mauvais principe que celui d'après lequel nous ferons prendre à notre blé cette direction. Si cela était vrai, les Etats-Unis pourraient immédiatement frapper le Canada. Ils n'auraient besoin pour cela que d'enlever le droit qu'ils imposent sur le blé canadien, car nous pourrions

inonder de notre blé le marché de nos voisins. Suivant l'avis des honorables membres de la droite, ce serait désastreux pour notre pays. Nous sommes impuissants à prévenir ce désastre, s'il plaît simplement aux Etats-Unis de faire disparaître le droit qu'ils imposent sur notre blé! Que s'est-il donc produit au Canada depuis le mois de septembre dernier? Les honorables membres de la droite entretiennent-ils aujourd'hui encore les opinions qu'ils avaient il y a à peine quelques mois? Je ne le crois pas. Il n'y a pas plus de quelques semaines l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie était forcé de demander à la commission du commerce des Etats-Unis d'établir une moyenne quant au tarif de transport du blé destiné à l'exportation; d'arrêter une moyenne de transport dans le cas du blé destiné aux minoteries; enfin, d'arrêter une moyenne dans le cas du transport du blé exporté aux Etats-Unis et destiné à la consommation.

Cela ne concorde certainement pas avec l'attitude que nos adversaires prenaient, en cette Chambre même, il y a à peine quelques mois. S'il faut nécessairement que notre blé prenne aujourd'hui cette direction, pourquoi a-t-on condamné cette idée il y a à peine quelques mois? Les honorables membres de la droite attribuent cette situation à ce qu'ils qualifient d'état de choses exceptionnel. Certes, cet état de choses était loin d'être coutumier. La récolte avait retardé, il est vrai. Les chemins de fer se trouvaient dans l'impossibilité de transporter tout le blé destiné à l'exportation. Mais il ne faut pas oublier que l'ouest du Canada produit du grain et d'autres objets dans une moyenne qu'aucun pays du monde ne peut égaler et que l'état de choses qui a semblé inusité l'année dernière se reproduira à l'avenir. Je dis qu'il n'est pas probable que les chemins de fer canadiens d'ici à plusieurs années encore puissent transporter l'excédent de la production de l'ouest excédent destiné à l'exportation.

Dans le passé les honorables membres de la droite ont raillé le parti libéral pour n'avoir pas obtenu de marchés pour l'excédent de la production de l'ouest. Je l'ai déjà dit: l'occasion favorable s'est présentée et le parti libéral a tenté d'en profiter. L'ouest, l'espoir du Canada au point de vue commercial, avait besoin de nouveaux marchés pour écouler son excédent de production et le Gouvernement libéral a cherché un remède à cet état de choses. Nos adversaires ont fait des embarras au Gouvernement, et le résultat fut que l'ouest canadien ne peut profiter de ce remède. Je demanderais à nos adversaires de dire à cette Chambre et au pays comment il vont pouvoir faire face aux besoins des trois provinces de l'ouest qui réclament un mar-

ché pour y écouler leur excédent de production très considérable cette année et qui ne pourra que s'accroître rapidement d'une année à l'autre. Faut-il s'étonner du malaise qui existe aujourd'hui dans l'ouest? Comment voulez-vous que les cultivateurs de l'ouest se déclarent satisfaits du marché restreint à leur disposition quand vous leur avez refusé la faculté de vendre à l'étranger sur un marché plus considérable? Faut-il s'étonner s'ils sont mécontents de subir les injustices du tarif douanier? Suivant moi, ils ont un juste sujet de plainte, et il faut y porter remède.

Monsieur l'Orateur, en 1910, celui qui remplit aujourd'hui la fonction de premier ministre, en prenant part au débat sur l'adresse en réponse au discours du trône à l'ouverture du Parlement, a discuté la similitude entre l'état de choses qui existait dans l'ouest du Canada et celui qui se produisait dans l'ouest américain. Il faisait allusion à une visite que venait de faire celui qui dirige aujourd'hui la gauche à l'ouest du Canada et il se permettait des commentaires sur les discours que ce dernier avait prononcés. Entre autres choses, il disait:

Je dirai quelques mots de la visite de l'honorable premier ministre dans l'ouest, où il s'est trouvé en présence de quelques-uns des problèmes que je viens de mentionner. Le premier qui a été signalé à son attention lorsqu'il a eu à recevoir différentes délégations et à parler devant des assemblées, fut celui du tarif, et je dois dire que dans quelques-unes des adresses qui lui ont été présentées comme dans les discours des délégués, l'honorable premier ministre a dû reconnaître une ressemblance frappante avec ses propres déclarations dans l'ouest en 1894.

Et il continue:

Les cultivateurs de l'ouest sont restés tellement abasourdis par les déclarations de l'honorable premier ministre qu'ils ont décidé de venir ici le 16 décembre prochain, au nombre de cinq cents pour savoir ce que tout cela veut dire. J'espère qu'à leur arrivée l'honorable premier ministre aura quelque chose de plus net à leur dire.

A Saskatoon, parlant de sa politique, il disait:

Ayant en vue le bien général de notre commune patrie, elle tendra à aller aussi loin que possible dans la voie du libre-échange tel qu'il existe en Angleterre.

Et plus loin:

C'est exactement ce dont se plaignent les cultivateurs de l'ouest. Depuis quinze ans la politique du Gouvernement s'est contentée de tendre vers quelque chose, de viser quelque but sans jamais rien attendre de ce que mon honorable ami promettait en 1894.

M'est avis, monsieur l'Orateur, que d'après cette convention, qui fut le programme des dernières élections générales, le pre-

mier ministre d'alors et son gouvernement ont fait une tentative sérieuse en vue d'obtenir de nouveaux marchés et de se rendre ainsi aux vœux formulés par les provinces de l'Ouest, en décrétant quelques réductions au tarif des douanes. Le chef du Gouvernement devra donner satisfaction aux cultivateurs de l'Ouest.

Le premier ministre dit encore :

Mais les cultivateurs de l'Ouest font une autre demande, celle qui se rapporte à l'abaissement des droits sur les instruments aratoires. Ils estiment qu'ils paient à ce point de vue un tarif beaucoup plus élevé que celui que doivent acquitter aux Etats-Unis ceux qui achètent ces instruments mêmes. Je dis que le Gouvernement a manqué à son devoir en ne fournissant pas à la Chambre des informations directes et positives sur ce sujet; j'affirme que ces plaintes sont bien fondées, on devrait trouver le moyen d'en faire disparaître la cause. Je demande donc aux ministres ce qu'il y a de vrai ou de faux dans tout cela.

S'ils prétendent ignorance, je leur demande pourquoi ils n'ont pas pris le moyen de se renseigner; s'ils disent que ces plaintes ne sont pas fondées, je tiens à connaître la preuve de cette affirmation et ce qu'ils se proposent de faire en cette occurrence.

Après avoir entendu le chef du Gouvernement railler le chef de l'opposition d'aujourd'hui et son parti pour ne pas avoir obtenu ce que l'Ouest demandait alors, c'est-à-dire des marchés, et pour avoir ignoré les désirs des cultivateurs au sujet du coût des instruments aratoires, on pourrait espérer que l'honorable ministre des Finances, au nom du Gouvernement, fasse à la Chambre une déclaration de ses intentions à l'égard des débouchés et du tarif douanier, qui sont deux questions intéressant énormément les provinces de l'Ouest. On pouvait croire que le Gouvernement s'était livré à une enquête pour savoir si le coût des instruments aratoires fabriqués au Canada était plus élevé dans l'Ouest canadien qu'il ne l'était dans l'Ouest des Etats-Unis, et, au cas qu'il aurait constaté qu'il en était ainsi, il aurait trouvé ce remède qu'à son sens, le chef de l'opposition d'aujourd'hui aurait dû trouver.

Nos adversaires, lorsqu'ils siégeaient à la gauche, ont promis à maintes reprises à ce pays de trouver de nombreux marchés sur lesquels nous pourrions expédier notre excédent de production. Ils avaient blâmé l'ancien ministère pour avoir failli sur ce point.

J'ai à la main une brochure électorale dont le parti conservateur se servait. J'aimerais y faire allusion et c'est par cela que je terminerai mes observations. Cette brochure politique porte l'en-tête "Où se trouve les nouveaux marchés"? C'est une question qu'il est fort à propos de poser aujourd'hui.

M. MACLEAN (Halifax).

d'hui au Gouvernement. C'est une question dont la solution inquiète un grand nombre d'habitants de ce pays et, en particulier, ceux de l'Ouest:

Les libéraux étaient sur le point d'ouvrir des marchés pour les produits de la ferme aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Est-ce là ce qu'ils ont fait?

Eh! bien, nous avons essayé, mais nous n'avons pas réussi. Le parti conservateur est responsable de cet échec. Nos adversaires ont aujourd'hui l'occasion favorable d'accomplir cette réforme. Obtiendront-ils des marchés aux Etats-Unis ou dans aucun autre pays?

L'accès du marché britannique sera libre comme auparavant, ni plus ni moins. L'embargo sur le bétail canadien subsiste, il sera plus difficile de le faire disparaître à cause de nos relations de quarantaine plus libres avec les Etats-Unis.

Nos adversaires ont promis d'obtenir des tarifs de préférence sur le marché britannique. Vont-ils faire quelque chose en ce sens? Entreprennent-ils de faire disparaître l'embargo sur le bétail canadien? Une préférence sur le marché britannique dans le cas des produits alimentaires est un fait dont je n'ose espérer la réalisation des efforts du présent Gouvernement, non plus que je n'espère qu'il doive jamais se produire. Ainsi que mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) le faisait remarquer l'autre jour, à l'ouverture de la chambre des communes anglaise, il y a quelques jours, le premier ministre a demandé au chef de la gauche, M. Bonar Law, de lui dire ce qu'il était advenu de la contre-proposition à cette partie du discours du trône relative à la réforme du tarif. Il l'a invité à l'informer si la réforme du tarif n'était plus le principal article de son programme.

Quoi qu'il en soit, voici des années que nos adversaires promettent d'obtenir un traitement de faveur à l'égard des produits canadiens exportés dans le Royaume-Uni. A eux donc de tenir maintenant cette promesse, car ils se targuent sans cesse d'être capables de tenir toutes celles qu'ils font.

La brochure ajoute:

Le droit dont les Etats-Unis frappent nos produits agricoles est encore prohibitif.

Les ministériels vont-ils obtenir la réduction de ce droit? Vont-ils faire en sorte qu'il soit moins prohibitif ou qu'il ne le soit plus du tout?

Il est dit plus loin:

Le marché allemand, qui absorberait pour des millions de nos produits agricoles, a été complètement fermé au Canada par la surtaxe que l'on a ajoutée à des droits déjà élevés.

Cet inconvénient n'existe plus. Nous n'aurons donc pas à demander au Gouver-

nement à intervenir de ce côté-là. Plus loin encore, il est dit:

En dépit de la situation privilégiée que nous leur avons faite, les Antilles ont relevé les droits dont elles frappent nos produits.

Dans quelques jours, il est vrai, il se tiendra à Ottawa, entre les représentants du Gouvernement fédéral et les délégués des Antilles, une conférence dont l'un des objets sera, je suppose, d'obtenir des Antilles anglaises qu'elles établissent un tarif de faveur à l'égard des produits qu'elles importent du Canada. J'aime à croire que cette conférence aura d'heureux résultats et que lorsqu'elle aura eu lieu, le Gouvernement pourra annoncer la conclusion d'un arrangement grâce auquel les produits de provenance canadienne bénéficieront, à leur entrée aux Antilles anglaises, d'un tarif de faveur. Toutefois, je doute fort que l'on puisse arriver à un tel résultat.

Plus qu'un tarif de faveur, l'amélioration des moyens de transport et la réduction du coût des câbogrammes seraient susceptibles de donner une activité plus grande aux relations de commerce entre le Canada et les Antilles anglaises. Les débouchés nouveaux que le ministre du Commerce (M. Foster) désire créer en Australie et aux Antilles se réduiraient à fort peu de chose et seraient loin de suffire à l'excédent de production du Canada.

Le public apprendra avec déception, j'en suis sûr, que le Gouvernement et le ministre des Finances n'ont pas pris occasion de ce premier exposé budgétaire pour annoncer qu'ils sont sur le point de tenir leur promesse de réduire le chiffre des dépenses publiques et le poids des impôts; le pays constatera avec chagrin que le Gouvernement n'a pas indiqué ce qu'il se propose de faire en matière tarifaire.

M. EMMERSON: Quelle est la date de la publication de la brochure dont l'honorable député a cité des extraits?

M. MACLEAN (Halifax): 1908. Nous saurons bientôt, j'imagine, si le Gouvernement va mettre en pratique ce qu'ils prêchaient autrefois, et nous ne tarderons pas non plus à savoir s'ils sont capables de tenir leurs nombreuses promesses.

M. W. F. MACLEAN (York-sud): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un assez vif intérêt le premier exposé budgétaire du nouveau ministre des Finances (M. White) et observé avec attention les débuts du nouveau critique financier de la gauche. Je dois me borner à les féliciter tous deux de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche respective.

Bien que je ne trouve presque rien à reprendre à ce que le ministre des Finances a dit de la situation financière du Canada, je constate avec chagrin qu'il n'a

pas fait la moindre allusion à une question de la plus haute importance. En faisant son exposé budgétaire, il n'a pas soufflé mot de la participation du Canada à la défense de l'empire, question qui, à mon sens, l'emporte en importance sur toutes celles que nous avons mises à l'étude au cours de la session actuelle.

Depuis quelques années, l'empire britannique est en danger, sa suprématie est menacée, et le peuple anglais songe avec inquiétude au sort que réserverait à ce glorieux empire la guerre qui semble sur le point d'éclater. Aux yeux de tous les Canadiens attachés à leur souverain comme à ceux de tous les autres sujets britanniques, voilà la question qui prime toutes les autres; aussi est-ce avec regret que je constate que le ministre des Finances n'y a pas même fait allusion dans son exposé budgétaire.

Le progrès du Canada, a dit mon honorable ami, dépend de l'activité du mouvement de l'immigration et de l'abondance des capitaux anglais placés en ce pays pour en favoriser le développement. C'est en Angleterre que nous puisons nos capitaux; or, si la mère patrie ne conserve pas sa suprématie en matière politique et commerciale, elle ne pourra plus fournir les capitaux indispensables à la mise en valeur des richesses naturelles de l'association d'Etat qui constitue l'empire.

Aujourd'hui, ce ne sont pas des millions, mais des milliards qu'il faut au Canada. Il nous faut des millions pour compléter l'établissement de nos réseaux de voies ferrées et doter d'installations nouvelles les chemins de fer de l'Ouest; il nous en faut d'autres pour établir les grandes lignes de paquebots devenues indispensables à notre commerce; d'autres pour outiller nos ports de mer, et d'autres encore pour exploiter nos richesses naturelles et multiplier nos entreprises industrielles sans cesse grandissantes. Ces millions, nous ne pouvons les obtenir que de la mère patrie: or, si la guerre que l'on redoute venait à éclater un de ces jours, si la Grande-Bretagne se voyait obligée de consacrer des sommes énormes à sa propre défense, elle ne pourrait plus nous fournir de capitaux, et ce serait la ruine de nos entreprises. C'est sur la place de Londres que le Grand-Tronc-Pacifique, le Nord-Canadien, le Pacifique-Canadien, nos grandes compagnies de navigation, nos municipalités, nos provinces et le Gouvernement fédéral lui-même, vont emprunter l'argent dont ils ont besoin; aussi le souci de notre propre conservation, sinon le désir que doit avoir tout sujet britannique d'avancer les intérêts de l'empire, nous commande-t-il de participer au maintien de la suprématie de cet empire.

L'exposé budgétaire nous apprend aujourd'hui que chacun des trois derniers exercices se solde par un excédent de

\$30,000,000; serait-ce déraisonnable de demander au peuple canadien de distraire chaque année de cet excédent une somme de 5 ou 10 millions que l'on ferait servir à la défense de l'empire à cette heure critique? Serait-ce excessif de demander au Canada d'ouvrir chaque année un crédit de 10 millions de dollars pour participer au maintien de la suprématie des flottes anglaises et, ainsi que je le désirerais, d'une marine canadienne?

Si nous empruntons 500 millions de dollars en Angleterre (ce qu'il faudra faire d'ici à un an ou deux), nous obtiendrions cet argent au taux de disons 4 p.c.; à ce taux-là, l'intérêt de 500 millions est de 20 millions par an. Ne serait-il pas sage de payer 2 p.c. de plus, soit, en tout 6 p.c. sur les 500 millions, et de verser chaque année les 10 millions que représente le taux supplémentaire de 2 p.c., à un fonds d'assurance, pour les faire servir au maintien de la suprématie de la marine anglaise? Le meilleur placement que le Canada puisse faire, c'est de contribuer pour sa part au maintien de la marine anglaise; car en assurant ainsi à l'Angleterre l'empire des mers, nous aurions la certitude de pouvoir toujours nous procurer les capitaux si indispensables à notre développement national.

Si quelque grande guerre venait à éclater en Europe, les désastres qui en résulteraient pourrait avoir pour effet le mouvement de l'immigration vers l'Ouest, nos grains ne se vendraient peut-être pas plus avantageusement, tandis que l'absence des capitaux que l'Angleterre nous fournit à l'heure actuelle paralyserait le commerce d'un bout à l'autre du pays. Les Etats-Unis et l'univers entier connaîtraient des jours sombres. Dans ce cas, le simple bon sens et la prudence ne nous font-ils pas un devoir, à cette heure où le trésor fédéral déborde, de contribuer pour une somme quelconque au maintien et à la sécurité de l'empire et, par là, à la sécurité de notre propre pays?

Pour demeurer sur ce continent et y acquérir quelque puissance, il faut posséder une marine de guerre quelconque. Pour garder notre empire dans l'Amérique du Nord, nous devons nous doter d'une marine à l'instar de toutes les nations de quelque importance. Les problèmes auxquels nous avons à faire face sont tels qu'une flotte nous est indispensable.

Toutes les nations qui ont joué un rôle quelconque et survécu dans l'histoire ont dû, à certaine époque, posséder une marine de guerre et prendre sur leurs revenus des sommes considérables pour maintenir leurs armées de mer aussi bien que leurs armées de terre.

La situation maritime du Canada est supérieure.

Un avenir merveilleux nous est réservé du côté de l'Atlantique, mais il faut que nous

M. MACLEAN (York-Sud).

sachions nous mettre à la hauteur des circonstances. Si nous tenons à jour du bien que nous avons là, il faut le protéger. La perspective qui s'ouvre du côté de l'océan Pacifique n'est pas moins brillante, et là encore il faudra avoir des navires de guerre si nous voulons accomplir tout ce que l'avenir nous fait entrevoir.

Voici des années que nous nous vantons de descendre des Français et des Anglais, que nous louons avec éclat les exploits des Anglais et des Français qui ont les premiers pénétré en Amérique par la voie du Saint-Laurent; nous avons la plus haute opinion de ce que nous avons accompli par le passé sur l'océan Atlantique et de ce que l'avenir nous réserve de ce côté-là. Mais combien plus brillants sont les exploits des Espagnols, eux qui, débarqués au Mexique, ont traversé l'isthme pour pénétrer dans l'Amérique du Sud en longeant le littoral du Pacifique! En suivant le littoral du Pacifique, les Espagnols ont pénétré dans la Californie et même jusqu'en Colombie-Anglaise, où le temps a fait de nous leurs successeurs. Quel avenir nous est réservé de ce côté-là?

Il n'est pas au monde de pays auquel l'avenir réserve des destinées aussi brillantes que celles du littoral du Pacifique, et ce littoral appartient aujourd'hui au Canada. Notre territoire s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Nous avons d'un côté l'Europe et, de l'autre, un continent plus ancien et plus vaste: l'Asie.

Un bel avenir maritime est à la veille de s'ouvrir du côté de l'océan Pacifique. Le canal de Panama est presque achevé et de grands progrès maritimes s'accompliront sur le Pacifique. Quelle sera notre attitude à ce sujet? Nous croiserons-nous les bras? Ne ferons-nous rien pour devenir puissants sur la mer, pour participer à la défense de nos côtes de l'Atlantique et du Pacifique et pour coopérer au maintien d'une flotte capable de protéger le commerce de tout l'empire, y compris le Canada?

La population d'Angleterre perd confiance en nous et, même de nos jours, elle reproche au Canada de mettre l'empire en coupe réglée pour sa défense. Le pays même qui nous fournit de l'argent par millions pour assurer les progrès de notre pays, nous fournit aussi les fonds et les bâtiments de guerre pour défendre notre pays. Nous ne devrions pas tolérer cette situation plus longtemps. Nous devrions faire quelque chose non seulement pour participer au maintien de la flotte anglaise, mais aussi pour entretenir une flotte canadienne. Je sais qu'en certains milieux on s'est opposé à une flotte canadienne et aux dépenses qu'elle causerait, mais si nous devons jouer le rôle qui nous appartient sur ce continent, nous devons avoir notre propre marine, nos écoles de navigation, nos collèges navals, et nous devons former des équipages pour nos vaisseaux.

Si le Canada doit devenir ce qu'il devrait être, il lui faut entreprendre d'établir de grands chantiers de construction navale sur le littoral de l'Atlantique. Nous avons le fer et la houille et il nous faut ces gros vaisseaux. Aujourd'hui le Canada pourrait utiliser trois ou quatre lignes des meilleurs navires qui aient jamais été construits pour transporter sa marchandise de l'autre bord de l'Atlantique et il naît sur le Pacifique un commerce plus considérable encore, commerce dont le Canada devrait être le centre. Tous les navires dont ce commerce a besoin devraient être construits au pays avec du fer canadien, par des ouvriers canadiens, à titre de préliminaire de la création d'une flotte de bateaux marchands canadiens et d'une puissante marine canadienne, afin de coopérer avec la mère patrie à la défense de l'empire.

M. BELAND: En sus du paiement d'une somme d'argent?

M. MACLEAN (York-sud): En sus de la somme versée à titre de contribution. Cette contribution aurait dû commencer il y a un an; elle devrait commencer dès cette année avec un chiffre suffisant.

Les uns disent qu'une population rurale comme celle du Canada n'a pas besoin de marine. Ceux qui étudient l'histoire savent que la meilleure garantie qu'une nation puisse avoir, c'est une puissance maritime quelconque ou, du moins, une alliance avec un pays qui possède une flotte puissante. Cette occasion nous est offerte. L'Angleterre a une flotte qui protège tout le monde dans tout l'univers.

Le moment est venu où nous devrions verser une contribution, et une contribution généreuse. Des guerres peuvent éclater à tout moment, guerres qui mettraient fin à la suprématie de l'Angleterre; et si elle perdait sa suprématie, qu'advierait-il de nous en ce pays. Tous les liens qui nous unissent à la mère patrie pourraient se rompre et nous pourrions être obligés de faire partie des Etats-Unis, ce que je ne voudrais pas, ou tomber sous la dépendance d'une puissance européenne et avoir un maître étranger. Ce n'est pas là ce que les Canadiens rêvent pour leur pays, mais on les a laissés dans une fausse sécurité; ils n'ont pas tenu compte de ce problème et ils ont refusé d'en chercher la solution. Ils doivent la trouver et décider ce qu'ils feront pour le maintien de la flotte anglaise et la création d'une marine canadienne.

Il y a autre chose. Nous sommes liés à l'Angleterre en matière de commerce et d'intérêt. Elle nous donne tous les fonds dont nous avons besoin pour notre développement, nous nous sommes intéressés à maintenir ses institutions politiques que nous considérons comme les meilleures qu'il y ait au monde.

Si l'Angleterre perdait sa suprématie politique, ses institutions politiques seraient en péril et elles le seraient aussi au Canada. Je le répète, nos voisins du Sud pourraient penser que ce qu'ils auraient de mieux à faire ce serait d'annexer le Canada. Or, nos institutions sont bien supérieures aux leurs. Aujourd'hui, les institutions américaines sont à l'essai. La constitution américaine n'est pas la même que la nôtre. Nos voisins ne peuvent pas résoudre leurs problèmes comme nous pouvons résoudre les nôtres. Nous perdrons notre autonomie, notre excellente organisation et nous serions exposés au danger d'adopter une autre organisation qui ne conviendrait pas à notre pays. Je dis donc qu'au point de vue de l'intérêt pécuniaire, pour obtenir d'Angleterre tous les fonds dont ce pays a besoin, nous devrions contribuer généreusement au maintien de la flotte anglaise et prendre des mesures pour établir une flotte canadienne. Nous devrions agir dès maintenant et faire preuve de générosité. Si la nouvelle se répandait que le Canada appuie la mère patrie et qu'il est prêt à contribuer généreusement à la défense de l'empire, la paix universelle serait assurée.

On profite de ce que le Canada a manqué à son devoir. Si le Canada se déclarait prêt à faire son devoir, et s'il était connu que tous les ans l'exposé budgétaire se signale par une contribution d'au moins \$10,000,000, selon moi, on parlerait très peu de guerre en Europe.

Les autres colonies anglaises seraient portées à suivre cet exemple, et les puissances qui pensent à mettre fin à la suprématie commerciale et maritime de l'Angleterre reviendraient sur leur attitude et consentiraient à admettre qu'elles ne peuvent plus nuire à cette suprématie.

L'autre jour, parlant de la flotte anglaise, M. Winston Churchill a fait une excellente remarque. Pour l'Angleterre, a-t-il dit, une flotte est une nécessité, pour l'Allemagne, c'est un objet de luxe. On peut en dire autant du Canada. Il faut à ce pays un pouvoir maritime, une flotte de quelque espèce, si nous voulons défendre nos positions sur les deux océans et créer ce grand commerce que l'avenir nous réserve, je l'espère. Un grand commerce sur terre se développe en ce pays; nous en voyons déjà les premiers indices; il réduit à l'impuissance nos chemins de fer qui ne peuvent pas fournir les facilités voulues. Un plus grand commerce maritime entre l'Europe et le Canada et entre le Canada et l'Asie point à l'horizon, mais la part que nous pouvons espérer prendre à ce commerce dépendra de nos établissements maritimes et du soin que nous mettrons à les étendre et à les développer à l'exemple de la mère patrie.

Je considère qu'une marine et une contribution à la caisse de la défense navale sont indispensables au Canada. C'est

donc pour moi un sujet de regret de constater que l'exposé budgétaire fait aujourd'hui ne renferme aucune mesure en vue de régler ces problèmes, surtout après les événements des deux ou trois années, après les déclarations maintes fois réitérées dans la chambre impériale où l'unique question est aujourd'hui de savoir comment régler les problèmes sociaux qui s'imposent à l'attention, et comment maintenir une flotte en état d'assurer la suprématie de l'Angleterre et de la maintenir à la tête du commerce. C'est là la question qui se pose chaque jour en Angleterre, et le matin en prenant leur journal, les gens ne savent pas à quel moment ils apprendront qu'une grande guerre vient d'éclater.

Aujourd'hui, l'Angleterre, bien qu'elle se croie en mesure de se défendre, comprend la gravité de la situation et chaque jour ses habitants se demandent: "Une grande guerre éclatera-t-elle et l'Angleterre perdra-t-elle sa suprématie? Aura-t-elle à lutter pour défendre son commerce et son existence et même pour protéger ses colonies?" Ils ne viennent pas me dire: "Nous sommes dans l'embarras. Ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent; mais nous savons que la flotte de l'Angleterre protège le Canada. C'est elle qui maintient la Confédération et c'est grâce à elle que nous ne sommes pas soumis à la doctrine Monroe.

S'il en est ainsi, et je l'affirme, et si la population de la métropole est d'avis que le pays est en danger, qu'une grande guerre la menace et menace l'Europe entière, je déclare que nous ne méritons pas de nous dire sujets britanniques et de prier ici même pour le maintien de la suprématie du roi, si le Canada ne vient pas hardiment de l'avant et ne contribue pas d'une façon permanente et généreuse au maintien de la flotte anglaise et ne commence pas à établir une flotte au Canada. Nous avons fait les premiers pas et, lorsque le chef de l'opposition a déposé un projet de loi tendant à la création d'une marine, j'ai appuyé ce projet.

Bien des gens en ce pays ne l'ont pas appuyé; nous nous sommes divisés sur ce sujet, mais pendant nombre d'années nous n'avons pas tous été du même avis relativement à la protection. Néanmoins, dès que les deux partis s'aperçurent que la protection était indispensable au pays, nos divisions cessèrent. Et dès que les deux partis en ce pays virent que la suprématie navale de l'Angleterre nous est aussi indispensable qu'elle est indispensable à l'empire, il n'y aura au Canada qu'un même sentiment en faveur de la création d'une flotte ici et d'une grosse contribution pour le maintien de la flotte anglaise.

Quant à la province d'où je suis originaire, tout ce que je puis dire, c'est qu'il y existe un sentiment très répandu en fa-

veur de cette défense. Nous n'en avons pas peur et nous n'avons pas peur de faire notre devoir pour le maintien d'une marine. Je crois qu'en Colombie-Anglaise on approuve entièrement un vigoureux programme de défense navale et l'établissement par le Canada d'une flotte, non seulement pour la protection de son commerce et la protection de ses côtes, mais pour servir de moyen à une véritable marine de guerre qui nous appartiendrait.

Les habitants des Provinces maritimes sont en faveur de ce programme, et je crois que ceux de la province de Québec, si la question leur était bien posée, seraient d'avis de contribuer au maintien de la flotte anglaise et de prendre eux-mêmes des mesures pour établir une marine canadienne. Comme les autres habitants de ce pays, ils descendent pour la plupart d'une nation maritime. Ils sont en grande partie issus de la Bretagne; ce sont des navigateurs comme leurs concitoyens des Provinces maritimes. Ils ne voudraient pas voir leurs enfants entraînés dans la marine par la conscription, mais tous sont prêts à donner des hommes et des fonds pour entretenir une flotte au Canada et pour participer à la défense de l'empire.

On dit en manière de critique que le Canada n'aurait pas son mot à dire concernant la direction de la marine impériale, s'il versait une contribution.

C'est vrai, mais les choses s'ajusteront graduellement d'elles-mêmes. Nous avons pour commencer le fait qu'une alliance défensive a été arrêtée entre les colonies et la mère patrie, et nous aurions autant à dire dans cette alliance que le Japon et l'Angleterre ont eu à dire lorsque le premier de ces deux pays a conclu une alliance défensive avec l'autre. Nous au moins, nous sommes partie à cette alliance dont résultera une espèce d'unité, qui nous donnera voix au chapitre si une grande guerre éclatait. La population du Canada est prête aujourd'hui à faire sa part pour la défense du pays. Tout ce qu'il lui faut, c'est un guide intelligent dans cette politique, et je ne vois pas d'un bon œil la proposition de soumettre une question de ce genre à un plébiscite. Ce qu'il nous faut, c'est une direction intelligente de la part des chefs politiques dans le pays et dans ce Parlement. Jamais je ne consentirai à la proposition de soumettre la question de la défense du pays et de nos relations avec l'empire à un referendum. C'est une question de responsabilité ministérielle qui doit être réglée par le Parlement.

J'espère que le Parlement s'occupera immédiatement de la question de contribution à la marine impériale et décidera de faire quelque chose pour donner plus de force à la marine que nous possédons déjà afin de la mettre en état d'aider à la défense de notre propre pays et de s'unir à

la marine anglaise si jamais une grande guerre éclatait. Comme je l'ai déjà dit, je ne parle pas ici en faveur de la guerre ou des navires de guerre, mais en faveur de la paix, et ce qui contribuera le plus sûrement à conserver la paix, sera de faire savoir aux nations du monde que non seulement l'Angleterre a sa marine et l'argent qu'elle veut appliquer à sa défense, mais qu'elle peut aussi compter sur l'aide des colonies de l'empire, y compris le Canada. Si les autres nations savent cela il n'y aura pas danger de guerre; au contraire ce sera un moyen d'empêcher la guerre. S'il en est ainsi, le meilleur placement que le Canada pourrait faire serait de verser une contribution régulière et suffisante pour la marine impériale.

M. BELAND: L'honorable député (M. Maclean) connaît-il le plan proposé par le "Star" de Montréal?

M. MACLEAN: Je le connais un peu. J'en ai lu des parties en différents temps. Mais je parle ici pour moi-même et j'exprime une conviction qui n'a fait que grandir chez moi. Nous savons tous en quoi consiste le patriotisme. C'est une espèce de dévotion à la patrie. Il peut y avoir une certaine somme d'égoïsme dans ce sentiment, et il y a quelquefois dans le patriotisme certains côtés qu'on ne peut pas toujours justifier.

Mais il se développe un sentiment nouveau dans les colonies britanniques de toutes les parties du monde, et je ne puis l'expliquer autrement qu'en l'appelant la conscience impériale. Ce sentiment n'en est pas un de patriotisme seulement, mais d'humanité et de fraternité. Il est accompagné de la croyance que le plus grand bien qui pourrait être fait à l'humanité, à la fraternité et aux progrès serait le maintien d'une forte marine anglaise, qui servirait non seulement à la défense de l'empire, mais à faire progresser l'humanité d'une façon générale. Ainsi que je l'ai déjà dit, dans cette Chambre, les institutions britanniques aident plus au progrès de l'humanité que toutes autres institutions sur la terre, et les institutions britanniques comme les sentiments d'humanité et de fraternité qui en découlent, ne peuvent être maintenus si l'on n'a pas une forte police et de gros navires pour l'appuyer. Pour maintenir la paix du monde, je suis d'avis qu'il faut une grosse police et de gros navires. L'expérience a maintes et maintes fois prouvé la sagesse de cette doctrine, mais jusqu'à présent, nous ne l'avons pas mis en pratique. Nous avons toujours différé et remis à plus tard. On s'en est même guère occupé pendant la dernière élection, et aujourd'hui même, bien que ce soit une question d'importance majeure, on en parle à peine. Mon but aujourd'hui est d'y appeler l'attention de la Chambre parce qu'elle est la question la plus importante

du jour. Elle domine toutes les autres.

Si nous voulons développer notre pays, il nous faut de l'argent et pour avoir cet argent il faut nous adresser à la nation qui est disposée à nous le prêter et qui nous le prête actuellement. Mais si cette nation perd sa suprématie, si elle perd la domination des mers, elle ne pourra plus nous venir en aide, et nous serions virtuellement en banqueroute. Il y aurait crise financière dans toute l'Amérique. Les Etats-Unis eux-mêmes ont tout intérêt à ce qu'il n'y ait pas de grandes guerres, et le seul moyen de les éviter, je le répète, est pour le Canada de faire savoir à la mère patrie que nous sommes prêts à lui venir en aide, à faire notre part. Nous sommes aujourd'hui un peuple de 7,000,000 d'âmes, bientôt nous serons 10,000,000, et comme je l'ai dit, nous sommes baignés par deux océans. Nous avons vue sur l'Europe et sur l'Asie et nous voulons commercer avec ces deux continents. Je crois, ce n'est peut-être qu'une vision, mais je crois que le centre du grand empire britannique sera plus tard dans l'Amérique du Nord. Si nous avons alors notre marine à nous, et si la suprématie maritime de la mère patrie devait un jour passer en d'autres mains, sa plus grande colonie, le Canada, est baigné par deux océans, l'Atlantique et le Pacifique, pourrait la recueillir. Ce n'est pas un rêve, car les événements nous y mènent si rapidement que nous ne pouvons les suivre. Le siège de l'empire s'en vient dans la moitié nord de ce continent, c'est la destinée certaine.

Il n'y a pas longtemps, je lisais un article très remarquable de la "Forthnightly Review" qui expliquait comment le nord-ouest européen, ce petit coin de l'Europe comprenant l'Angleterre, la France, l'Allemagne et les pays scandinaves avaient conduit les destinées du monde pendant quinze cents ans, et il écrivait que c'était le résultat d'agences géographiques et cosmiques.

Une de ces agences était que dans ce petit coin de l'Europe, où est concentrée aujourd'hui la puissance politique et commerciale du monde, un homme peut travailler tous les jours de l'année pour gagner sa vie, et ne pas succomber, mais conserver toujours sa vigueur et son énergie; un homme peut travailler tous les jours dans les champs de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre et contribuer ainsi au développement de son pays.

En Espagne, cela est impossible. Le climat fait que la population y est indolente et sans énergie. Mais la raison principale était que ce coin de l'Europe commandait les mers du monde. L'écrivain de cet article énonçait ensuite cette pensée remarquable qu'il y avait un coin au nord-ouest américain semblable sur le continent américain, qui occupera un jour la même position sur l'océan Pacifique, et qui est com-

posé de la Colombie-Anglaise et des états de la république américaine immédiatement au sud. Cette région, disait-il, sera le siège d'une puissance maritime plus grande encore que celle du nord-ouest européen aujourd'hui. Si ce doit être là notre destinée, si nous avons sur nos côtes de l'Atlantique de rudes marins comme ceux que nous avons aujourd'hui, et si la côte du Pacifique se peuple de marins semblables, alors, aussi sûrement que le soleil se lèvera demain matin, aussi sûrement la suprématie des mers passera au Canada, sur nos deux côtes maritimes, si nous savons faire notre devoir, si nous comprenons l'importance de notre puissance maritime, et si nous faisons quelque chose pour la maintenir. C'est une destinée que peu de personnes rêvent pour le Canada. Cependant, elle me paraît proche, et elle viendra rapidement, si nous travaillons à assurer sa réalisation en commençant dès maintenant. Il ne faut plus tarder. La guerre peut éclater en Europe d'un jour à l'autre; l'Angleterre peut être attaquée demain; son territoire peut être envahi, et sa marine même subir une défaite. Il peut arriver qu'elle ne puisse pas résister à deux grandes nations coalisées contre elle. Elle s'efforce aujourd'hui de maintenir sa puissance sur terre et sur mer au cas où elle serait attaquée un jour.

Est-ce que le Canada, avec une population de 7,000,000 d'âmes et bientôt de 10,000,000, avec un avenir que personne ne peut exprimer par des chiffres, va rester dans cette attitude honteuse de refuser de faire quoi que ce soit, dans cette attitude du pauvre vis-à-vis du riche? C'est une honte à laquelle nous devons mettre fin. Un Canadien ne peut pas se montrer en Angleterre aujourd'hui et dire qu'il mérite de jouir des privilèges que l'empire lui accorde.

Je lisais, l'autre soir, le récit d'une conversation entre un Ecossais qui s'en venait à Ottawa sur le train, et trois ou quatre citoyens de Toronto dont quelques-uns étaient des officiers militaires. Ces derniers racontaient ce qu'ils avaient fait dans l'Afrique du Sud, mais l'Ecossais les arrêta en disant: "Nous avons payé tout cela."

Ce n'était pas tout à fait exact, mais c'était bien près de la vérité. Le peuple anglais qui est plus pauvre que le nôtre, même ses pauvres mineurs qui sont en grève aujourd'hui, des ouvriers qui ne gagnent pas un dollar par jour, aident à leurs plus riches voisins à payer pour la défense du Canada. Je dis donc que nous Canadiens n'avons pas le droit de parler de notre loyauté envers la couronne et envers l'empire. Il n'est pas digne de notre part de continuer à agir comme nous le faisons, et j'espère qu'avant que cette session prenne fin, le Gouvernement fera une autre déclaration que celle qu'il a formulée l'autre jour,

lorsqu'il a dit que la question de la marine serait soumise au peuple dans un plébiscite. Sur les \$30,000,000 d'excédent que nous avons aujourd'hui, nous devrions prendre \$10,000,000 pour contribuer à la défense de l'empire, soit en construisant un Dreadnought, soit en versant directement cette somme à l'Angleterre. J'aimerais à entendre le Gouvernement nous dire qu'il va augmenter notre marine actuelle, qu'il va faire construire des navires dans nos propres chantiers et avec notre fer et notre acier, des navires de commerce et des navires de guerre. Je voudrais que le Gouvernement déclarât aujourd'hui qu'il va nous donner les plus belles écoles navales au monde, une sur l'Atlantique et l'autre sur le Pacifique. J'ai lu l'autre jour dans une magazine des Etats-Unis que la plus grande université de la république américaine aujourd'hui était son université navale pour l'instruction de sa jeunesse. On forme plus de bons marins aujourd'hui dans ce collège naval des Etats-Unis, plus d'hommes qui seront utiles, non seulement pour défendre le pays, mais utile aussi pour la société, que dans tous les autres collèges de la république. Je voudrais que l'on établisse des écoles de ce genre dans notre pays, une sur l'Atlantique et l'autre sur le Pacifique. Je voudrais voir notre jeunesse des Provinces maritimes des deux extrémités du Canada, suivre des cours d'écoles navales, afin qu'elle soit en état de servir son pays et servir l'empire, lorsqu'il en sera besoin; je voudrais que cette jeunesse fût exercée pour servir sur les navires de commerce et sur les navires de guerre comme ceux que nous avons. Je crois qu'il ne sera pas difficile de faire comprendre au peuple canadien que faire cela c'est remplir une partie de ses obligations envers l'empire, présentes et futures. Je veux effacer ce stigmate que le peuple canadien porte aujourd'hui au front; je ne veux pas que nous nous reposions plus longtemps pour notre défense sur les travailleurs de la mère patrie. Notre pays ne pourrait pas subsister six mois s'il n'avait pas pour l'appuyer les navires et la puissance de l'empire.

Il est question aujourd'hui aux Etats-Unis de faire un coup de force au Mexique; un jour il sera question de faire un coup de force au dépens du Canada. Mais il ne saurait y être question de cela, si nous sommes préparés à faire quelque chose pour nous défendre. En vue d'assurer notre avenir, ainsi que la sécurité du Canada, il y a lieu pour nous de contracter une alliance avec la métropole pour les fins de la défense navale. Lorsque nous aurons conclu une alliance avec la mère patrie, et que nous contribuerons notre part en vue de l'établissement de la marine anglaise, nous pourrions dire que nous contribuons à la création de notre propre marine.

Maintenant, je soumets cette question à la Chambre. Je n'ai aucune proposition à faire à cet égard. Mais je pense que nous devrions nous occuper de cette question dès maintenant, étant donné le fort excédent que nous avons cette année, et celui encore plus fort que nous aurons probablement l'année prochaine, et tous les ans à partir de celle-ci. Si nous avons l'argent et si ce devoir nous incombe, il me paraît bien que le temps est venu d'agir comme des hommes et des patriotes, et de faire une contribution qui nous relève dans l'estime de toute l'humanité. Si nous refusons de remplir notre devoir nous ne pourrions plus nous vanter d'être une nation, ni même d'être des hommes d'âge viril. Nous resterons dans la situation inférieure de gens dépendant sur d'autres pour leur défense. Quant à moi, je suis prêt à contribuer et je sais que mes commettants sont également disposés à contribuer leur part.

Je crois que ma province est disposée à contribuer sa part, et j'ai confiance que toutes les autres provinces seront prêtes à contribuer au maintien de la défense de l'empire, à la création d'une marine quelconque, qui nous appartienne ainsi qu'à la fondation d'écoles navales sur le littoral de chacun des deux océans. Je suis aussi en faveur de l'idée de dépenser libéralement en vue de l'établissement de chantiers de construction navale. Il sera facile de prendre des mesures en vue du transfert au Canada de quelque grand chantier de construction maritime de la métropole. Nous avons le fer et nous avons les ouvriers, et nous avons les capitaux nécessaires pour l'établissement et l'exploitation d'une telle industrie de construction. Il ne reste plus qu'à décider la population de faire quelque chose, et tout ce que le peuple attend, ce sont des leaders, et l'affirmation de notre virilité.

M. VERVILLE propose le renvoi de la suite du débat.

La motion est adoptée.

M. FOSTER propose de lever la séance.

M. GRAHAM: Ce débat va-t-il être repris demain?

M. FOSTER: Le débat sera repris et clos demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix et quarante minutes.)

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeudi, le 14 mars 1912.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DES PÊCHERIES.

L'hon. J. D. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries) demande à dépo-

ser un bill (n° 140) tendant à modifier la loi des pêcheries.

Ce bill se rapporte à la pêche des huîtres dans les Provinces maritimes. Les honorables membres de cette Chambre savent sans doute qu'en ces dernières années les bancs d'huîtres, qui autrefois rapportaient beaucoup ont été, par suite d'une pêche mal conduite, grandement dépouillés, et le résultat a été que la pêche des huîtres a diminué d'année en année. Depuis quelques années le commissaire des pêcheries dans mon département a essayé de s'entendre avec les gouvernements des provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, dans le but d'améliorer ces pêcheries. Mon prédécesseur au ministère des Pêcheries a étudié cette question avec les gouvernements de ces trois provinces, et il a proposé que les concessions de pêches fussent octroyées par le gouvernement fédéral. Malheureusement cette proposition n'a pas été accueillie par tous les gouvernements; la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ont consenti à signer une entente, mais l'île du Prince-Edouard a refusé; et tout dernièrement le Nouveau-Brunswick semble avoir eu des objections. Le résultat est que le gouvernement se trouve face à face avec un état de choses qui, à moins qu'on agisse de quelque manière, fera que dans quelques années d'ici cette industrie, qui a été un jour florissante et profitable, sera grandement diminuée, et elle est en grand danger de disparaître complètement. Le meilleur moyen peut-être d'expliquer le bill serait de le lire :

1. Est modifiée la loi des pêcheries, chapitre 45 des Statuts révisés, 1906, par l'insertion de l'article suivant, immédiatement après l'article 67:

67a. Le Gouverneur en conseil peut, aux termes et conditions qui peuvent être convenus, autoriser le gouvernement de toute province à accorder des baux de telles étendues de côtes, baies, anses, havres, rivières et estuaires de ladite province que le gouvernement de ladite province considère convenir à la culture et la production des huîtres; et toutes personnes auxquelles ces baux sont accordés par ladite province ont, subordonnement aux règlements des pêcheries du Canada, le droit exclusif aux huîtres produites ou trouvées sur les bancs situés dans les limites de leurs baux respectifs; néanmoins, advenant que les susdites étendues, ou toute partie de ces étendues se trouvent dans un port ou havre public, rien en le présent article ne doit porter préjudice au droit ou titre du Dominion à la jouissance et à l'usage dudit port pour toute autres fins que la culture et la production des huîtres.

En d'autres termes, le bill propose d'autoriser le Gouverneur en conseil de permettre aux gouvernements provinciaux de louer les bancs d'huîtres subordonné-